OFF
A30A1
A1/1992

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires culturelles

Rapport annuel 1991-1992

Québec

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires culturelles

Rapport annuel 1991-1992

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère des Affaires culturelles.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-15618-1
ISSN : 0714-4083

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président
Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1992.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Liza Frulla-Hébert

Madame Liza Frulla-Hébert
Ministre des Affaires culturelles
225, Grande Allée Est
1er étage, bloc A
Québec (Québec)
G1A 1A4

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1992.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Michelle Courchesne

Table des matières

Faits saillants de l'année 1991-1992 et priorités d'action pour 1992-1993 9

Partie I
Le ministère des Affaires culturelles 11

1. Sa mission 11

2. Les ressources 12

2.1 Les effectifs 12

2.1.1 Répartition des effectifs autorisés par catégorie d'emploi et par unité administrative 12

2.1.2 Répartition du personnel régulier par catégorie d'emploi et par sexe 12

2.1.3 Répartition des effectifs autorisés par région administrative 13

2.2 Le budget 14

2.2.1 Ventilation du budget par programme et par élément de programme 14

2.2.2 Représentation graphique de la répartition des crédits par programme 15

3. La structure 16

3.1 L'organigramme 16

3.2 Les unités administratives — mandats 16

Secteur : Milieux culturels 16

3.2.1 Direction générale des régions, Direction générale de Québec et Direction générale de Montréal 16

Secteur : Institutions nationales et programmes 16

3.2.2 Archives nationales du Québec et Direction générale du patrimoine 17

3.2.3 Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles 18

3.2.4 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec 18

Secteur : Coordination et gestion interne 18

3.2.5 Direction des relations intergouvernementales 19

3.2.6 Direction générale de la planification 19

3.2.7 Direction générale de l'administration 19

3.2.8 Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux 20

3.2.9 Direction des communications 20

3.2.10 Secrétariat du Ministère 20

3.2.11 Direction de la vérification interne 20

Partie II
Réalisations de l'année 1991-1992 21

1. Soutien et promotion des arts, des lettres et des industries culturelles 21

1.1 Les arts d'interprétation, le disque et les variétés 21

1.2 Le cinéma 23

1.3 La formation 24

1.4 L'aide aux artistes 25

1.5 Les arts visuels et les métiers d'art 25

1.6 Le livre, la lecture et les bibliothèques publiques 27

1.7 La relève 28

1.8 L'accessibilité des produits et des équipements culturels 28

Développement culturel — Sommaire régional 29

2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine et muséologie 37

2.1 Patrimoine historique, archéologique et naturel 37

Patrimoine et muséologie — Sommaire régional 38

2.2 Conservation, restauration et muséologie 43

2.2.1 Les services de restauration d'oeuvre d'art et de biens culturels : le Centre de conservation du Québec 43

2.2.2 Les musées et les centres d'exposition 43

2.3 Le patrimoine documentaire : les Archives nationales du Québec 44

3. Soutien aux relations intergouvernementales 46

4. Coordination et gestion interne 46

4.1 Gestion des ressources humaines 46

4.2 Gestion des ressources matérielles 46

4.3 Gestion des ressources financières 47

4.4 Gestion des ressources informatiques 47

4.5 Gestion des activités de communication 47

Annexes* 49

1. Liste des organismes gouvernementaux et des membres des conseils d'administration 49

2. Liste des lois et règlements administrés par le Ministère 51

3. Liste des adresses du Ministère 55

* Note : Le *Rapport annuel 1991-1992* du ministère des Affaires culturelles ne comporte plus, en annexe, la *Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation*, puisqu'à compter de cet exercice financier le Ministère a commencé de publier une série de fascicules qui contient déjà ces informations pour chacun des programmes.

Les personnes intéressées à obtenir ces données pourront donc consulter les publications de la série *Liste des bénéficiaires de subventions*. Chaque programme d'aide du Ministère fait l'objet d'une publication séparée et l'on trouve, dans chacune, la liste des noms d'organismes ou d'individus bénéficiaires de subventions ainsi que les montants qui leur sont attribués. Ces informations sont présentées de manière à permettre une lecture par volet de programme, s'il y a lieu, et par région. À la fin de chaque fascicule, est fournie la composition des jurys ou des comités d'évaluation.

La série *Liste des bénéficiaires de subventions* comprend les titres suivants :

- *Arts visuels*
- *Arts de la scène*
- *Archives*
- *Livres et bibliothèques*
- *Musées privés et centres d'exposition*
- *Patrimoine*
- *Artistes professionnels*

Faits saillants 1991-1992

L'année 1991-1992 a constitué une étape charnière à plus d'un titre.

D'abord, en cette année de son 30e anniversaire de création, le ministère des Affaires culturelles a mis en place les ajustements administratifs pour mieux répondre aux besoins exprimés par sa clientèle.

À cet égard, le Ministère a créé une Direction générale de Québec et une Direction générale de Montréal afin de renforcer sa présence dans ces deux centres urbains. Il a également mis sur pied une Direction générale de la planification et accentué la décentralisation de la gestion de plusieurs programmes.

Au-delà de ces modifications structurelles et administratives, l'année a été fortement marquée par la remise en question des modes d'intervention du Ministère et de l'action gouvernementale en matière culturelle.

En effet, en juin 1991 était déposé le rapport du Groupe-conseil sur la politique culturelle, présidé par M. Roland Arpin et mis sur pied par la ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert.

Ce rapport devait servir de base de travail à la Commission parlementaire sur la culture, tenue à l'automne 1991.

Au terme de cette vaste consultation populaire, le Ministère a été mobilisé par la rédaction de ce qui devait être la première politique culturelle du Québec.

Les premiers mois de l'année 1992 ont fait une large place à ces travaux d'analyse, de rédaction et de consultation interministérielle.

Priorités 1992-1993

L'année 1992-1993 sera celle du dépôt, de l'adoption et de la mise en oeuvre de la politique culturelle.

La concrétisation de cette politique nécessitera une redéfinition majeure de l'action du Ministère afin de s'adapter à la nouvelle réalité.

Partie 1
Le ministère des Affaires culturelles

1. Sa mission

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles, sanctionnée le 24 mars 1961, confère à la ministre des Affaires culturelles le mandat de favoriser l'épanouissement et le rayonnement de l'identité et du dynamisme culturels du Québec dans le domaine des arts, des lettres et du patrimoine. De façon plus particulière, ses interventions s'effectuent dans les secteurs des arts d'interprétation, du disque et des variétés, de la formation professionnelle en arts d'interprétation et en métiers d'art, de l'aide aux artistes, des arts visuels et des métiers d'art, du livre, des périodiques culturels, de la lecture et des bibliothèques. Ses interventions s'étendent également aux secteurs du patrimoine architectural, archéologique et documentaire, et de la muséologie.

Pour remplir sa mission, le ministère des Affaires culturelles exerce les fonctions suivantes :

— il est responsable de la conception, de la mise en application et de l'évaluation des politiques et des programmes destinés à favoriser l'épanouissement des arts et des lettres sur tout le territoire du Québec ainsi que leur rayonnement à l'étranger; il est gestionnaire du Conservatoire de musique et d'art dramatique;

— il est responsable de la conception, de la mise en application et de l'évaluation des politiques et des programmes favorisant la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural et archéologique ainsi que la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire. À cet égard, il est aussi gestionnaire des institutions nationales dont l'État lui a confié la responsabilité : les Archives nationales et le Centre de conservation du Québec;

— il assiste les onze organismes gouvernementaux qui relèvent de la ministre, notamment pour l'application des décisions gouvernementales qui les concernent et les interventions impliquant des démarches auprès des organismes centraux du gouvernement. À noter que l'Institut québécois de recherche sur la culture a été placé sous la responsabilité de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science au cours de l'exercice 1990-1991;

— il coordonne et exécute des recherches, des études et des enquêtes en matière culturelle; il assure la liaison avec les autres gouvernements, ministères et organismes relativement aux dossiers qui ont des incidences sur le développement culturel du Québec.

2. Les ressources

2.1 Les effectifs

2.1.1 Répartition des effectifs autorisés par catégorie d'emploi et par unité administrative au 31 mars 1992

Catégorie d'emploi	Bureau de la sous-ministre et Secrétariat du Ministère	Direction des affaires juridiques	Direction des communications	Direction de la vérification interne	Direction des relations intergouvernementales	Direction générale de l'administration	Direction générale de la planification	Direction de la coordination des milieux culturels	Direction générale de Montréal	Direction générale de Québec	Direction générale des régions	Direction générale des arts et des lettres	Direction générale des relations avec les organismes gouvern.	Archives nationales	Conservatoire de musique et d'art dramatique	Centre de conservation du Québec	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3																3
Cadres supérieurs	5		1	1	1	6	3	1	4	3	10	4	1	6	11	1	58
Cadres intermédiaires														8			8
Personnel professionnel	3		12	1	3	25	15	5	22	21	47	24	2	63	11	13	267
Personnel enseignant															104		104
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	10	2	14,5	1	3	47	5	8	15	16	23	19	2	90,5	57	6	319
Ouvriers	1					2								8	1	5	17
Total	**22**	**2**	**27,5**	**3**	**7**	**80**	**23**	**14**	**41**	**40**	**80**	**47**	**5**	**175,5**	**184**	**25**	**776**

2.1.2 Répartition du personnel régulier par catégorie d'emploi et par sexe au 31 mars 1992

	H	F	Total
Sous-ministre et sous-ministre adjoint	1	1	2
Cadres supérieurs	48	10	58
Cadres intermédiaires	6	2	8
Personnel professionnel	172	88	260
Personnel enseignant	65	41	106
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	63	244	307
Ouvriers	18	0	18
Total*	**373**	**386**	**759**

* La différence entre le total du tableau 2.1.1 et le total du tableau 2.1.2 est due au fait que 34 postes étaient vacants au 31 mars 1992 et qu'un certain nombre d'employés et d'employées travaillant à temps partiel ou étant en congé sans traitement ne sont pas comptabilisés dans les effectifs du Ministère.

2.1.3 Répartition des effectifs autorisés par région administrative au 31 mars 1992

Région administrative	Effectifs			
	Milieux	ANQ	CONS.	CCQ
01 – Bas-Saint-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	10	3	9	0
02 – Saguenay — Lac-Saint-Jean	8,5	3	13	0
03 – Québec et Chaudière-Appalaches	271,5	114,5	69	25
04 – Mauricie — Bois-Francs	10	3	13	0
05 – Estrie	7	3	0	0
06 – Montréal	41	41	63	0
07 – Outaouais	7,5	3	14	0
08 – Abitibi-Témiscamingue	6	3	3	0
09 – Côte-Nord	6	3	0	0
10 – Nord-du-Québec	7	0	0	0
13-14-15 – Laval, Lanaudière et Laurentides	7	0	0	0
16 – Montérégie	9	0	0	0
Total	**390,5**	**176,5**	**184**	**25**
Total général		**776**		

2.2 Le budget

2.2.1 Ventilation du budget par programme et élément de programme

Programme 01 — Politique, gestion interne et soutien

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Politique, gestion interne et soutien	30 813,0
Total du programme 01	**30 813,0**
% du budget du ministère	**10,67 %**

Programme 02 — Développement des milieux culturels

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Administration du développement culturel	14 379,6
02 Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels	3 192,0
03 Patrimoine historique, archéologique et naturel	15 269,5
04 Soutien aux fonctions culturelles	96 341,4
05 Service de la dette	14 402,2
Total du programme 02	**143 584,7**
% du budget du ministère	**49,72 %**

Programme 03 — Institutions nationales

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Archives nationales	7 277,0
02 Centre de conservation	1 222,6
03 Conservatoire de musique et d'art dramatique	14 363,3
Total du programme 03	**22 862,9**
% du budget du ministère	**7,92 %**

Programme 04 — Organismes-conseils et sociétés d'état

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Commission des biens culturels	386,0
02 Bibliothèque nationale du Québec	9 393,4
03 Cinéma (Institut québécois du cinéma, Régie du cinéma et programmes d'aide au cinéma)	15 974,4
04 Musées d'État (Musée du Québec Musée de la civilisation et Musée d'art contemporain)	35 765,3
05 Place des arts de Montréal	3 596,7
06 Grand Théâtre de Québec	3 692,7
07 Société générale des industries culturelles (fonctionnement et autres programmes d'aide)	3 070,7
08 Commission de reconnaissance des associations d'artistes	427,5
09 Service de la dette	19 191,6
Total du programme 04	**91 498,3**
% du budget du ministère	**31,69 %**

2.2.2 Représentation graphique de la répartition des crédits 1991-1992 par programme (288 759,5 $)*

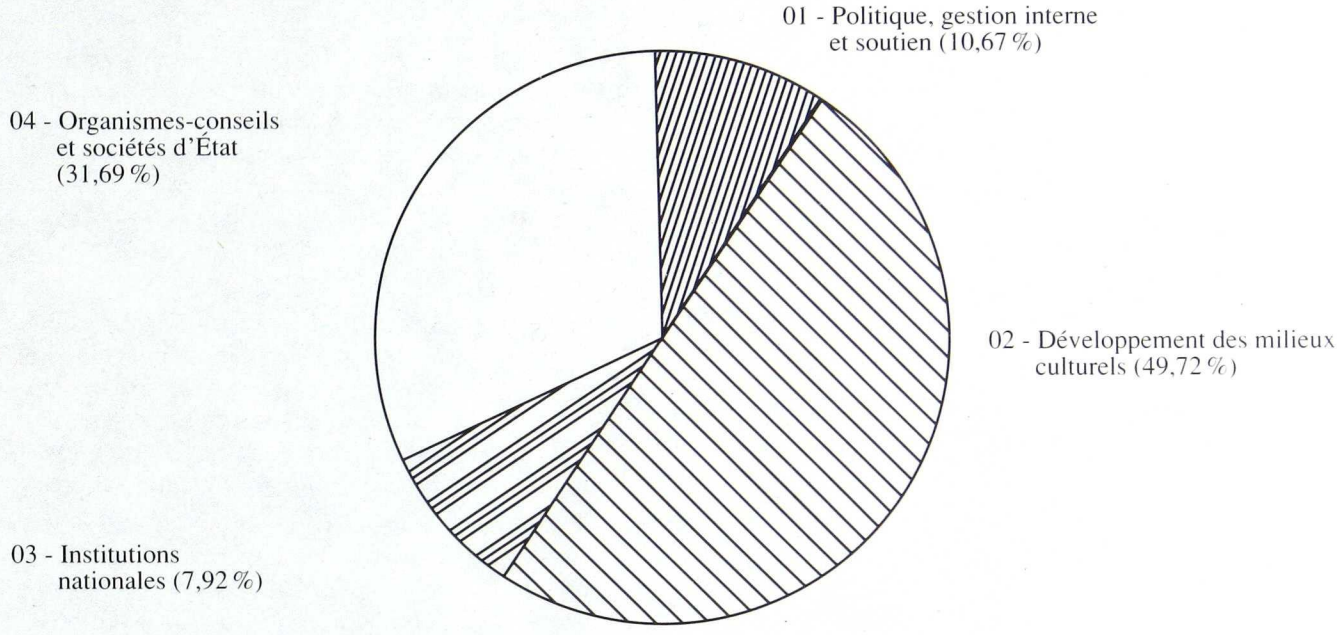

* Ce total est constitué comme suit:

- Budget original 1990-1991	:	259 965,6 $
- Indexation	:	9 302,7 $
- Ajustements	:	27 512,2 $
- Mesures d'équilibre budgétaire	:	(8 021,0) $
		288 759,5 $

3. La structure

3.1 L'organigramme

L'organigramme du Ministère est présenté aux pages 30 et 31.

Au cours de l'exercice 1991-1992, des réajustements majeurs ont été apportés à la structure administrative pour répondre à des besoins connus et immédiats. Ces changements s'inscrivent pour la plupart dans la poursuite des actions visant la décentralisation des activités du Ministère et se traduisent essentiellement par la création des directions générales de Québec et de Montréal et par la création de la Direction générale de la planification. De plus, les Archives nationales du Québec et la Direction générale du patrimoine ont été regroupés au sein d'une même entité administrative, et la Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles est passée du secteur des Milieux culturels à celui des Institutions nationales et des Programmes.

3.2 Les unités administratives - mandats

Secteur : Milieux culturels

Le secteur des Milieux culturels a pour mandat d'assurer la conformité des décisions concernant les milieux culturels avec les orientations et objectifs ministériels, de même que la cohérence de ceux-ci avec le secteur des organismes d'État. Il assure également la cohérence et la concertation relatives aux interventions régionales et centrales, ainsi que l'établissement de relations soutenues avec les différents paliers de gouvernement et avec les autres ministères et organismes publics et privés agissant sur l'ensemble du territoire du Québec.

Il oriente et supervise l'application des décisions propres à favoriser, pour les clientèles et les partenaires du Ministère de toutes les régions du Québec, l'accessibilité des ressources financières et techniques nécessaires au rayonnement des arts, des lettres, des industries culturelles et des équipements culturels. Il voit à assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural et archéologique québécois, et à soutenir le réseau des musées québécois.

Sous la direction du sous-ministre adjoint aux Milieux culturels, ce secteur regroupe les activités des trois directions générales suivantes :

- La Direction générale des régions;
- La Direction générale de Québec;
- La Direction générale de Montréal.

Pour soutenir et coordonner les activités de l'ensemble de ces directions générales, le sous-ministre adjoint aux Milieux culturels est assisté de la Direction de la coordination des milieux culturels.

3.2.1 Direction générale des régions, Direction générale de Québec et Direction générale de Montréal

Ces trois directions générales ont pour mandat de favoriser l'essor des arts, des lettres, des industries culturelles, du patrimoine et des équipements culturels dans toutes les régions administratives du Québec.

De façon plus particulière, elles administrent des programmes décentralisés d'aide financière et technique à la création, à la production et à la diffusion dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels et des métiers d'art, ainsi que du patrimoine. En outre, elles participent à l'élaboration des politiques, des orientations et des programmes dans ces mêmes domaines.

La Direction générale des régions ainsi que celles de Québec et de Montréal doivent également élaborer, planifier et coordonner des orientations et des programmes relatifs aux équipements culturels pour l'ensemble des secteurs culturels et administrer des mesures d'aide financière et technique en cette matière.

Enfin, ces directions générales assurent la représentation du Ministère et la négociation des dossiers stratégiques de concertation, de façon à développer et à soutenir le partenariat avec les instances régionales et locales, publiques et privées, notamment les conseils régionaux de la culture, l'Office de planification et de développement du Québec et les municipalités.

Secteur : Institutions nationales et programmes

Le secteur des Institutions nationales et des Programmes a pour mandat d'assurer la conformité des programmes du Ministère avec les orientations, les objectifs ministériels et les besoins de secteur des Milieux culturels. Il participe à la révision des programmes dans tous ses champs de responsabilité et doit assurer la cohérence et la concertation relatives à ces programmes avec les secteurs de la Planification et des Milieux culturels, de même qu'avec les autres ministères, organismes et associations concernés. De plus, il veille au maintien et à la diffusion d'une expertise ministérielle de premier plan dans tous les domaines relevant de sa compétence, soit le patrimoine, les arts et les lettres, les industries et les équipements culturels. Il voit aussi à l'application de la politique archivistique du gouvernement du Québec sur l'ensemble du territoire. À cet égard, il assure la conformité et la cohérence des décisions concernant les programmes centralisés, les onze organismes gouvernementaux relevant de la Ministre et les trois institutions dont il oriente et supervise les opérations, c'est-à-dire les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Par la gestion de certains programmes centralisés, il favorise le soutien des arts, des lettres et des industries culturelles, la protection du statut des artistes et des créateurs et le rayonnement culturel à l'étranger.

Sous la direction du sous-ministre adjoint aux Institutions nationales et aux Programmes, ce secteur regroupe les activités des unités administratives suivantes :

- les Archives nationales du Québec et la Direction générale du patrimoine;
- la Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles;
- la Direction générale des conservatoires de musique et d'art dramatique.

3.2.2 Archives nationales du Québec et Direction générale du patrimoine

Archives nationales du Québec

La Loi sur les archives confie aux Archives nationales du Québec le mandat d'assurer la conservation et la mise en valeur des documents qui présentent un intérêt historique pour le Québec, principalement des documents émanant des ministères, des organismes publics et des tribunaux, mais aussi de documents provenant de diverses sources privées.

Les Archives nationales doivent également conseiller et soutenir les ministères et les organismes gouvernementaux dans la gestion de leurs documents administratifs. Elles procèdent à l'analyse et à l'approbation des calendriers de conservation et des listes de documents inactifs établis par les organismes, conformément à la Loi sur les archives.

Les Archives nationales du Québec reçoivent des ministères, des organismes gouvernementaux et des tribunaux les documents inactifs sélectionnés en vue de leur conservation permanente. Elles assument également la gestion du Centre de documents semi-actifs du gouvernement, pour la région de Québec.

De plus, les Archives nationales du Québec ont le mandat d'apporter aux administrations municipales et scolaires ainsi qu'aux établissements de santé et de services sociaux le soutien nécessaire à la conservation et à la mise en valeur de leurs archives. Elles doivent aussi s'intéresser aux archives privées des organismes et des personnes qui ont joué un rôle important dans la collectivité québécoise. À ce titre, elles sont responsables de la politique gouvernementale sur les archives privées, de l'agrément des centres d'archives privées et de la gestion des programmes d'aide financière afférents.

Enfin, les Archives nationales du Québec doivent rendre leurs archives accessibles et en favoriser l'utilisation par les groupes et les individus de façon à assurer la qualité de la documentation des recherches effectuées sur le Québec et la mise en valeur et la diffusion de notre histoire. En 1991-1992, les chercheurs ont effectué plus de 84 400 séances de travail dans l'un ou l'autre des neuf centres régionaux de l'institution.

Direction générale du patrimoine

Le mandat de la Direction générale du patrimoine est principalement lié à l'application de la Loi sur les biens culturels (sanctionnée en 1972 et modifiée successivement en 1978 et 1986) visant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine québécois. Outre ces responsabilités, qui lui sont conférées par la Loi, elle assume l'expertise et la coordination des actions gouvernementales nécessaires au soutien de la muséologie, des lieux historiques et des arts traditionnels. Enfin, elle doit fournir des expertises et des services en matière de restauration et de conservation d'oeuvres d'art et de biens culturels mobiliers.

En ce qui a trait à l'application de la Loi sur les biens culturels ainsi qu'à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine, la Direction générale du patrimoine assure la liaison entre le Ministère et la Commission des biens culturels et elle joue un rôle de conseiller auprès des différentes directions générales et régionales du secteur des Milieux culturels. Dans ce cadre, elle gère un certain nombre de services de soutien en patrimoine (centre de documentation, laboratoire d'archéologie, registre et répertoire des biens culturels, banque de données informatisées, etc.).

De plus, pour l'application de la Loi sur les biens culturels, le Ministère partage sa responsabilité avec les municipalités. Il privilégie largement le partenariat sous toutes ses formes avec les instances et les divers intervenants du milieu : municipalités, sociétés d'histoire et de patrimoine, établissements d'enseignement, regroupements d'intérêts privés, etc. Dans cet esprit, la Direction générale du patrimoine de même que les directions générales du secteur des Milieux culturels et leurs directions en régions offrent une expertise et une assistance aux municipalités, aux organismes et aux personnes qu'elles associent à leur mission.

Toujours de concert avec le secteur des Milieux culturels, et en particulier avec les unités régionales qui en font partie, la Direction générale du patrimoine fournit aide-conseil et coordination en matière de soutien des institutions muséales privées, des lieux historiques et des arts traditionnels. Dans ce domaine, elle réalise et met à jour des bilans, études, guides et instruments méthodologiques à caractère national.

Par les activités du Centre de conservation du Québec, elle offre principalement aux organismes responsables des collections d'État, aux musées privés accrédités par le Ministère et aux propriétaires de

biens culturels classés en vertu de la Loi sur les biens culturels des services de restauration, d'expertise, d'information et de formation relativement à la restauration et la conservation d'oeuvres d'art et de biens culturels mobiliers.

Le ministère des Affaires culturelles collabore également à l'application de certaines lois et politiques relevant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public et la Politique de gestion des terres publiques.

3.2.3 Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles

La Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles a comme mandat de favoriser l'essor des arts, des lettres et des industries culturelles au Québec et d'assurer leur rayonnement à l'étranger.

À cette fin, à l'intérieur des opérations centralisées du Ministère, elle planifie, dirige et coordonne l'ensemble des activités du secteur des arts, des lettres et des industries culturelles. Elle participe à l'établissement des orientations et des politiques et conçoit des programmes d'aide financière et technique à la création, à la production, à la commercialisation et à la diffusion dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des services aux artistes, des arts visuels et des métiers d'art, des bibliothèques, des périodiques culturels, du livre et de la lecture, du disque et du spectacle.

Elle gère les programmes centralisés d'aide financière et est responsable du suivi de l'application des lois et des règlements dans les domaines du livre, des bibliothèques, de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste. Enfin, elle assure le secrétariat du programme gouvernemental d'intégration des arts à l'architecture.

Sur le plan structurel, elle regroupe les unités suivantes : la Direction des arts d'interprétation, du disque et des variétés, la Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques, la Direction de l'aide aux artistes, aux arts visuels et aux métiers d'art, et le Secrétariat de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste.

3.2.4 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Créé par la Loi sur le conservatoire votée en 1942, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend neuf établissements, dont sept conservatoires de musique implantés à Chicoutimi, Hull, Montréal, Québec, Rimouski, Trois-Rivières et Val-d'Or, et deux conservatoires d'art dramatique situés à Montréal et à Québec.

L'enseignement de la musique au Conservatoire comprend :

— la formation musicale professionnelle proprement dite, établie sur quatre cycles d'études, avec des spécialisations en interprétation instrumentale (claviers, cordes, vents, percussions et musique de chambre), en interprétation vocale (chant et opéra), ainsi qu'en composition et en écriture musicale;

— la participation aux activités pédagogiques liées à l'enseignement qui favorisent le rayonnement de chaque conservatoire dans son milieu, de même que l'animation culturelle sous forme d'auditions, de concerts ou d'ateliers dans les écoles primaires et secondaires.

L'enseignement de l'art dramatique, pour sa part, consiste en une formation professionnelle de niveau postcollégial, établie sur un cycle d'études de trois années et préparant aux métiers de comédien et de scénographe.

La planification et la coordination de la gestion des conservatoires se font à la Direction générale des conservatoires. Cette direction comprend une Direction de l'enseignement chargée de coordonner l'élaboration, le développement et la révision des programmes d'études, et une Direction des services pédagogiques qui procure, aux conservatoires, aide-conseil et soutien technique en gestion et contrôle pédagogiques.

Secteur : coordination et gestion interne

Sous la responsabilité de la sous-ministre, le secteur de la coordination et de la gestion interne a pour mission de planifier, de coordonner et d'évaluer les politiques, les programmes et les activités du Ministère.

Plus particulièrement, il coordonne l'élaboration des orientations et des objectifs à poursuivre quant aux politiques et aux programmes et procède à leur évaluation; il effectue ou coordonne des travaux de recherches et de statistiques relatifs aux différents champs d'activité du Ministère; il coordonne la conduite des relations intergouvernementales et les travaux liés aux communications institutionnelles externes et internes, et effectue les travaux de vérification interne. En matière de ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, il fournit le soutien et l'expertise aux gestionnaires du Ministère et assure la coordination de certains dossiers, de même que les relations avec les organismes centraux du gouvernement.

3.2.5 Direction des relations intergouvernementales

La Direction des relations intergouvernementales a pour mandat de coordonner la conduite des relations du Ministère aux niveaux interprovincial, fédéral et international; elle coordonne également l'établissement des orientations du Ministère en cette matière. Elle travaille en étroite collaboration avec les personnes responsables des dossiers culturels dans certaines délégations du Québec à l'étranger et assure à cette fin la liaison avec les principaux interlocuteurs et partenaires intéressés.

Elle assume, en collaboration avec les partenaires concernés, la gestion des ententes de coopération bilatérale en matière culturelle. Elle coordonne la préparation ou l'accueil de missions ministérielles, sous-ministérielles ou celles de hauts fonctionnaires, de dignitaires ou de représentants de milieux culturels. Elle coordonne également la participation du Ministère aux activités des instances de la francophonie, aux conférences et aux rencontres interprovinciales, fédérales-provinciales et internationales.

Enfin, la Direction fournit l'expertise et le soutien requis par les unités administratives du Ministère en matière de relations culturelles avec l'étranger.

3.2.6 Direction générale de la planification

La Direction générale de la planification a pour mandat de planifier et de coordonner les propositions d'orientations et les objectifs à poursuivre quant aux politiques du Ministère, d'évaluer les politiques et les programmes du Ministère, de collaborer à la conception et à la révision des programmes, et de soutenir l'action du Ministère par des travaux statistiques, des analyses et des recherches.

À cette fin, en ce qui concerne les propositions de politiques et l'évaluation des programmes, elle assure la tenue des consultations requises, elle établit et met en application des plans d'évaluation et, enfin, elle assume le secrétariat de toute table de concertation constituée dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des politiques.

Pour ce qui a trait à la recherche, elle met en place des cadres conceptuels et une expertise méthodologique dans le domaine de la recherche culturelle et elle fournit au besoin des avis aux autorités et aux unités administratives du Ministère. Ses champs d'étude sont l'économie de la culture, l'évolution des infrastructures ainsi que des pratiques et des comportements en matière d'activités culturelles de loisir, la démographie des professions du domaine culturel et l'analyse des principaux facteurs susceptibles d'influencer l'évolution culturelle.

Quant aux statistiques, les données recueillies et exploitées touchent trois domaines. Le premier concerne les ressources utilisées à des fins culturelles provenant du ministère des Affaires culturelles. Le deuxième englobe l'appareil culturel comprenant les artistes, les organismes et les industries des arts et de la culture, de même que les équipements culturels. Enfin, le troisième domaine, relatif au public des arts et à la population en général, porte sur les dépenses de consommation au titre de la culture et sur la participation du public aux activités culturelles de loisir.

3.2.7 Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration a pour mandat de planifier, de coordonner et d'orienter l'évolution et la mise en oeuvre de services ministériels en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informatiques en conformité et en harmonie avec les pratiques gouvernementales.

Au regard des ressources humaines, elle établit et gère les services d'expertise et de soutien relativement à la dotation des emplois, à la mobilité, au développement et à la gestion des ressources humaines du Ministère. Elle dirige le Comité consultatif ministériel en gestion des ressources humaines.

Sur le plan des ressources matérielles, la Direction générale de l'administration a pour rôle d'encadrer l'expertise ainsi que les services de soutien administratif et technique requis en matière d'approvisionnement et d'aménagement pour la bonne marche des activités du Ministère. Elle assure à cet égard les relations avec le ministère des Approvisionnements et Services, la Société immobilière du Québec et les services gouvernementaux de télécommunication.

En ce qui concerne la gestion des ressources financières, le rôle de la Direction générale de l'administration consiste notamment à assurer la coordination ministérielle du cycle budgétaire et à gérer les opérations budgétaires ministérielles. Elle fournit aux autorités du Ministère toute l'information de gestion requise et aux unités administratives les services d'expertise et de soutien adéquats. Elle coordonne les relations avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Enfin, en matière de ressources informatiques, son rôle consiste à fournir aux unités administratives du Ministère l'expertise et les services requis pour la mise au point et l'entretien des systèmes à utilisateurs multiples et de la bureautique, et à gérer les activités du Comité directeur de l'informatique du Ministère. Elle assure la relation avec le Fonds des services informatiques du gouvernement et coordonne les démarches auprès des organismes centraux.

3.2.8 Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux

La Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux a pour mandat d'assurer la gestion des relations entre le Ministère et les organismes gouvernementaux relevant de la ministre, notamment au regard de l'application des décisions gouvernementales les concernant.

À cette fin, elle conseille les autorités du Ministère sur tous les dossiers présentés par les organismes en vue d'une décision ministérielle ou gouvernementale, elle effectue toutes les analyses pertinentes et elle assure les liaisons nécessaires avec les intervenants concernés.

Elle conseille les organismes en matière d'interprétation des lois, des règlements et des procédures gouvernementales et participe à la définition de leurs orientations et à la préparation de leurs dossiers destinés à l'approbation du gouvernement.

Elle assure également la liaison requise avec le secteur des Milieux culturels de façon à soutenir la cohérence entre les orientations et les interventions des organismes de ces milieux et celles des autres organismes relevant de la ministre des Affaires culturelles.

3.2.9 Direction des communications

La Direction des communications a pour mandat de faire connaître les lois, les règlements, les politiques, les programmes et les services du Ministère.

À cette fin, elle élabore et planifie, en concertation avec les directions, le programme annuel de communication du Ministère et voit à son application. Elle conseille les directions et les autorités du Ministère sur les actions régulières et ponctuelles appropriées pour atteindre les objectifs de l'organisation.

À l'intérieur de ce mandat général, la Direction des communications intervient dans divers champs d'activité, notamment l'information, l'édition, les relations publiques, la publicité, les expositions et les communications internes.

Elle s'assure de la cohérence et de la qualité de l'image institutionnelle du Ministère et voit à l'accueil de ses visiteurs et de ses clientèles à Québec et à Montréal. Enfin, elle collabore avec d'autres organisations et partenaires publics ou privés à la planification et à la réalisation d'activités communes en matière de communications.

3.2.10 Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère coordonne les activités nécessaires au fonctionnement du Bureau de la sous-ministre et assure la liaison entre le Cabinet de la ministre, le Bureau de la sous-ministre et les unités administratives du Ministère.

À cette fin, le Secrétariat du Ministère assume la direction des activités relatives à la gestion des documents du Bureau des sous-ministres et fournit à ce dernier, ainsi qu'au comité de gestion du Ministère, le soutien administratif et professionnel lié au secrétariat de leurs réunions respectives.

Il assure le lien administratif avec le Conseil exécutif et avec le Comité permanent pour les affaires culturelles et sociales (COMPACS).

Le Secrétariat du Ministère coordonne également les activités nécessaires à la gestion de dossiers ponctuels et de dossiers horizontaux, notamment les politiques gouvernementales en regard de la famille, de la jeunesse, de la condition féminine et des personnes handicapées, de même que l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et il assure la représentation ministérielle afférente.

3.2.11 Direction de la vérification interne

La Direction de la vérification interne a pour mandat de fournir aux gestionnaires et à la direction du Ministère une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des contrôles intégrés dans toutes les activités du Ministère. À cette fin, elle effectue les vérifications requises sous les angles de la protection des ressources, de l'intégrité des informations, de la conformité, de l'efficacité, de l'économie et des fonctions de gestion. À la suite de ces vérifications, elle formule les recommandations appropriées au comité de vérification et assure le suivi de leur mise en application.

Partie II
Réalisations de l'année 1991-1992

La démarche entreprise par le ministère des Affaires culturelles pour doter le Québec d'une politique gouvernementale en matière de culture s'est poursuivie par le dépôt, en juin 1991, du rapport du groupe-conseil mandaté pour faire des recommandations sur cette question. Ce rapport a ensuite servi de base à la vaste consultation publique tenue par une commission parlementaire à l'automne 1991, au cours de laquelle 264 mémoires ont été reçus et 181 témoignages entendus.

Par ailleurs, les réalisations du Ministère, pour l'exercice 1991-1992, sont présentées ci-après sous quatre volets qui caractérisent l'ensemble de ses actions : le soutien et la promotion des arts, des lettres et des industries culturelles, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et la muséologie, le soutien aux relations intergouvernementales et, enfin, la coordination et la gestion interne.

Au cours de cet exercice financier, le ministère des Affaires culturelles a fortement accentué la déconcentration, dans chacune des régions, de l'administration de la majorité des programmes qui constituent les deux premiers volets mentionnés ci-dessus et qui touchent plus directement les milieux culturels. Ce virage majeur visait à améliorer les pratiques de gestion et le service aux clientèles, en l'occurrence en se rapprochant davantage de ces dernières ainsi que des partenaires du Ministère sur tout le territoire québécois.

1. Soutien et promotion des arts, des lettres et des industries culturelles

Le ministère des Affaires culturelles intervient auprès de ses diverses clientèles par une aide financière directe et aussi par une aide-conseil pour soutenir tous les secteurs des arts, des lettres, des industries culturelles et le rayonnement culturel en général. Tout en continuant de soutenir des projets ponctuels, le Ministère a privilégié la consolidation des divers milieux culturels sectoriels ou territoriaux, entre autres, lorsque c'était possible, par la conclusion d'ententes avec ses différents partenaires. Avec les organismes, associations, regroupements et municipalités, il a tenté de généraliser progressivement le recours à des ententes pluriannuelles afin de leur permettre une planification à plus long terme.

La présente section fait état des principales réalisations du Ministère, pour l'exercice 1991-1992, au regard des arts d'interprétation, du disque et des variétés, de la formation professionnelle, de l'aide aux artistes, des arts visuels et métiers d'art, et enfin du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques.

1.1 Les arts d'interprétation, le disque et les variétés

Dans les interventions du ministère des Affaires culturelles, la priorité a été accordée à la consolidation des organismes performants sur le plan artistique et qui assuraient, par leurs projets, la création d'oeuvres québécoises ainsi que leur diffusion sur les marchés québécois et internationaux.

Ainsi, l'ensemble du secteur de la **musique** s'est vu accorder des subventions totalisant **9 157 640 $**. Cette somme a été répartie de la façon suivante : 8 665 600 $ ont servi à soutenir le fonctionnement de 87 organismes, dont l'Orchestre symphonique de Montréal qui s'est vu accorder une somme de 1 250 000 $ en plus de sa subvention de base, dans le cadre d'un plan de consolidation et d'une entente triennale; 430 700 $ ont été accordés à 30 organismes pour la réalisation de projets de production et 61 340 $ à 7 autres pour des activités de développement de la musique.

De plus, **504 400 $** ont été versés pour l'organisation d'événements musicaux majeurs tels que le Festival international de Lanaudière, le Festival international de musique actuelle de Victoriaville, le Festival international de musique classique de Montréal, le Concours international de musique de Montréal, le Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny et le Festival international des arts traditionnels organisé par le Centre de valorisation du patrimoine vivant. Les associations et regroupements nationaux suivants ont reçu pour leur part une aide globale de **131 000 $** : le Centre de musique canadienne, l'Association des orchestres de jeunes du Québec et l'Association des organismes musicaux du Québec.

En ce qui concerne le secteur du **théâtre**, une table de concertation réunissant des représentants du Ministère et du Conseil québécois du théâtre a été créée pour donner suite à l'opération d'évaluation réalisée à l'échelle du Québec au cours de l'année précédente. Le mandat de ce comité consistait à approfondir les recommandations découlant de l'évaluation nationale et à voir à leur application au plus tard à la mi-avril 1992; certaines le sont déjà. L'analyse et le positionnement des organismes en théâtre ont permis d'établir que certaines compagnies étaient admissibles à un financement pluriannuel et déjà, au cours de 1991-1992, des ententes en ce sens ont été

conclues avec les compagnies suivantes : le Théâtre Les Gens d'en bas, du Bas-Saint-Laurent, le Théâtre Parminou, de la Mauricie — Bois-Francs, et le Théâtre du Sang Neuf, de l'Estrie. D'autre part, le Ministère a aussi créé un groupe de travail chargé d'étudier la situation du théâtre, dans la région de Québec, spécifiquement et de proposer un plan d'action afin de renforcer la région de la Capitale nationale comme pôle de production, en mettant l'accent sur le financement, les conditions de pratique des comédiens, la concertation en matière de programmation et de diffusion et la dynamique du théâtre destiné au jeune public.

Le Ministère a toutefois continué à consolider les secteurs de la production dans les compagnies majeures de théâtre et de la création en théâtre intermédiaire et jeune public. Une aide financière totale de **8 801 400 $** a ainsi été accordée à 95 compagnies de théâtre.

Par ailleurs, des subventions totalisant **435 000 $** ont été versées pour la tenue des événements majeurs suivants : le Carrefour international de théâtre, le Festival de théâtre des Amériques, le Rendez-vous international de théâtre jeune public et la Semaine mondiale de la marionnette du Québec. De plus, des subventions totalisant **302 100 $** ont été accordées aux six organismes suivants, dans le cadre de l'aide aux associations professionnelles et à l'amélioration du statut de l'artiste : le Centre d'essai des auteurs dramatiques, le Conseil québécois du théâtre, Playwrights' Workshop, l'Association des compagnies de théâtre, l'Association québécoise des auteurs dramatiques et l'Association québécoise des marionnettistes.

En ce qui a trait au secteur de la **danse**, une aide financière globale de **3 563 745 $** a été répartie de la façon suivante : 20 compagnies ont reçu des subventions de fonctionnement s'élevant à 3 134 445 $; 18 compagnies ont reçu, ensemble, 316 100 $ pour leurs projets de productions et 15 autres, 113 200 $ pour la réalisation de projets de développement de la danse. Les Grands Ballets Canadiens recevaient, pour leur part, une somme additionnelle de 420 000 $ dans le cadre d'un plan de consolidation.

En outre, un total de **123 490 $** a permis au Regroupement des professionnels de la danse du Québec de poursuivre ses travaux au chapitre de l'amélioration du statut de l'artiste et des conditions socio-économiques des danseurs. De plus, Diagramme gestion culturelle a reçu une aide financière de **50 000 $** pour lui permettre de raffermir ses assises culturelles et d'offrir des services d'aide à la gestion aux compagnies théâtrales ainsi qu'aux chorégraphes indépendants. Enfin, le Ministère a consacré **100 000 $** au 5e Festival international de la nouvelle danse et **70 000 $** au Festival mondial de folklore de Drummondville, deux événements dont les succès de fréquentation contribuent à l'élargissement des publics et au développement de leur secteur respectif.

Le Ministère a également accordé **561 100 $** à 12 organismes oeuvrant dans le domaine des **arts multidisciplinaires et multimédias** pour soutenir leurs activités et leur permettre de mieux se positionner sur les scènes québécoises et internationales Parmi ces bénéficiaires, mentionnons Les Productions du Cirque du Soleil dont le succès au Québec et à l'étranger, et plus particulièrement la conclusion cette année d'un contrat de tournée au Japon, sont des témoignages d'excellence.

L'industrie du **disque** et des **variétés** a bénéficié, de son côté, d'une aide globale de **3 150 700 $**. Sur cette somme, 1 380 100 $ ont été partagés entre la production et la promotion de disques et de spectacles québécois, à raison de 325 700 $ pour la production de disques, 910 200 $ pour la promotion de disques et de spectacles — ce qui inclut une somme de 426 000 $ pour la production de 19 vidéoclips —, 94 200 $ pour l'aide à la promotion hors Québec et 50 000 $ pour la formation professionnelle en musique assistée par ordinateur. La part dévolue à des activités touchant des artistes de la relève a été de 574 000 $.

Toujours dans ce domaine, le soutien financier apporté par le Ministère à l'organisation d'événements majeurs et au développement de marchés de calibre national et international a été de 1 385 600 $, somme qui a été répartie entre les organismes suivants : le Festival de la chanson de Granby, le Festival d'été international de Québec, le Festival international de jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, le Festival international rock de Montréal, le Festijazz de Rimouski, les Francofolies de Montréal, Michel Cloutier international pour les Nuits bleues, la Rencontre Radioactivité de l'Organisme de conférence de l'industrie du disque et de la radio, et l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française.

De plus, 385 000 $ ont été réservés à l'amélioration du statut de l'artiste et au fonctionnement des associations professionnelles suivantes : l'Union des artistes, l'Association québécoise du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), le Conseil francophone de la chanson, la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDEC), la Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec et l'Association des professionnels des arts de la scène.

Pour ce qui touche, de façon plus générale, au domaine de la **diffusion des arts de la scène**, le Ministère y a consacré globalement une somme de **5 076 971 $**.

Diffusion au Québec : Le Ministère, qui avait réalisé l'année dernière une étude sur la circulation du

spectacle au Québec, a mis sur pied un groupe de travail composé de gens du milieu et de représentants du ministère des Affaires culturelles ayant pour principal mandat d'actualiser la problématique de la diffusion des arts de la scène. Dans ce contexte, il a entre autres travaillé, de concert avec ses partenaires, à l'harmonisation des activités d'un circuit de petites salles de spectacle réparties sur tout le territoire québécois avec celles du réseau national RIDEAU (Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis). Une subvention de 105 000 $ a aussi été versée à RIDEAU pour soutenir son fonctionnement et une autre, de 95 000 $, pour l'organisation de l'événement annuel majeur que constitue la Bourse RIDEAU.

Dans ce secteur d'intervention, des subventions totalisant 2 845 600 $ ont été accordées à 116 organismes pour soutenir la programmation de spectacles au Québec, 495 455 $ à 33 organismes et réseaux de diffuseurs pour réaliser des projets de développement de diffusion des arts de la scène au Québec et 589 781 $ à 42 compagnies de musique, de danse et de théâtre pour favoriser la circulation de spectacles au Québec.

Diffusion internationale : La participation du Québec à la Commission internationale du théâtre francophone s'est accentuée cette année. Le Ministère des Affaires culturelles y assume même, depuis décembre 1991, la responsabilité de Secrétaire général. De plus, en collaboration avec le ministère des Affaires internationales, de nombreux acheteurs étrangers ont été invités à participer aux événements majeurs de diffusion ayant lieu au Québec et un séminaire portant sur le marché américain des arts de la scène a été organisé à l'intention des organismes québécois de production désireux de développer ce marché.

Pour sa part, CINARS (Conférence internationale des arts de la scène), qui est une organisation québécoise dont le travail est axé sur la mise en marché de spectacles à l'échelle internationale, a reçu du Ministère une subvention de 100 000 $ pour l'organisation d'ateliers spécialisés et la mise en place de son événement majeur bisannuel ayant lieu à la fin de 1992. Enfin, dans le cadre du programme d'aide à la diffusion hors Québec, des subventions totalisant 846 135 $ et ayant permis la réalisation de 35 projets de tournées hors Québec, dans les différentes disciplines, ont été réparties comme suit : 293 110 $ en théâtre, 159 300 $ en musique, 309 100 $ en danse et 84 625 $ en variétés. Parmi les ambassadeurs de la culture québécoise applaudis un peu partout dans le monde, mentionnons : les Ballets Jazz de Montréal, Carbone 14, La La La Human Steps (Lock Danseurs), Les Sortilèges, I Musici de Montréal, O'Vertigo Danse, le Théâtre de Quat'Sous, le Théâtre du Gros Mécano et le Théâtre Sans Fil. Les compagnies de théâtre Repère et Dynamo Théâtre, pour leur part, se sont produites en Europe et aux États-Unis. Soulignons également la participation de plusieurs artistes québécois au Festival Great Canada 91 à Tokyo, ainsi qu'à la première édition du Festival sans frontières aux États-Unis. Enfin, du côté du théâtre pour la jeunesse, les troupes La Marmaille, le Carrousel et le Théâtre de l'Arrière-Scène ont représenté le Québec au Rassemblement international du théâtre enfance-jeunesse à Lyon.

1.2 Le cinéma

Déposé à l'Assemblée nationale le 21 mars 1991 par la ministre des Affaires culturelles, le projet de loi 117 modifiant la Loi sur le cinéma de 1983 a été adopté le 20 juin 1991. Parmi les modifications importantes, certaines qui sont entrées en vigueur en janvier 1992 visent à accroître l'accessibilité, pour les Québécois, des versions françaises des films réalisés dans une autre langue que le français. Les modifications devraient permettre d'augmenter le nombre de films et de copies de films visés en français, de réduire les délais de projection des versions françaises et d'encourager ainsi l'industrie québécoise du doublage tout en conservant l'accessibilité, au Québec, des films d'origine étrangère. D'autres modifications majeures, qui seront mises en application à compter d'avril 1992, concernent l'établissement de nouvelles catégories de classement de films et comprennent l'application de ce nouveau système de classement au commerce de détail du matériel vidéo. Ces changements visent à mieux protéger la jeunesse, face au phénomène de la violence à l'écran, et répondent aux préoccupations exprimées lors des audiences publiques tenues par l'Institut québécois du cinéma et par la Commission parlementaire sur le cinéma qui a eu lieu en mai 1991.

Outre les changements qui précèdent et qui concernent les mandats de la Régie du cinéma, la nouvelle loi comprend aussi une modification visant l'élaboration par la ministre des Affaires culturelles du Québec, en collaboration avec la Société générale des industries culturelles (SOGIC), d'un plan triennal de soutien financier qui viendra renforcer le secteur privé du cinéma. De plus, l'année 1991-1992 était la première année d'application des nouvelles mesures fiscales instaurées en décembre 1990 par le ministre des Finances du Québec pour favoriser la production cinématographique et télévisuelle au Québec. Ainsi, au cours de la dernière année financière, la SOGIC a émis pour 25 384 327 $ de décisions préalables dans le cadre du programme de crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise. Cet encouragement fiscal a contribué à des productions au montant total de 150 716 536 $. Pour la même période, la SOGIC a

aussi émis pour 13 293 712 $ en garanties de prêt dans le cadre du programme de financement intérimaire de crédits d'impôt remboursables au même type de production. De plus, dans le cadre de son programme d'aide aux jeunes créateurs, elle a versé 1 044 332 $ à 391 cinéastes de la relève et elle a engagé une somme de 600 000 $ dans un projet de coscénarisation avec la France.

L'année a aussi été marquée par la signature, par la ministre des Affaires culturelles, de deux importants protocoles d'entente internationale en matière de cinéma. L'un a trait aux relations cinématographiques entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Pologne, tandis que le deuxième, signé avec la Motion Pictures Export Association of America (MPEAA), concerne la distribution des films au Québec. Ce nouveau protocole d'entente qui couvrira une période de huit ans, assure aux distributeurs québécois un plus large accès aux films de tous les pays du monde tout en protégeant leurs acquis.

Le Ministère a aussi octroyé **57 365 $** à l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec pour lui permettre d'assurer la promotion et la défense du statut professionnel de ses membres. Les activités d'information et de culture cinématographiques réalisées par l'Office des communications sociales ont été soutenues par une subvention de **42 000 $**. Et, enfin, l'Annuelle des professionnels de l'industrie de l'image et du son s'est vu accorder **31 300 $** dans le cadre du programme d'aide aux événements majeurs.

D'autre part, une somme de 1 392 200 $ a été consacrée à la réalisation du mandat ministériel de conservation et de diffusion du patrimoine cinématographique en conformité avec la politique cinématographique et avec la Loi sur le cinéma. Cette subvention versée à la Cinémathèque québécoise, instituée en vertu de la Loi sur le cinéma, lui a permis d'élaborer et de mettre en oeuvre, en 1991-1992, un plan triennal lui permettant de mieux s'acquitter de ses mandats, et notamment d'aménager de nouveaux locaux plus fonctionnels, pour accueillir les chercheurs, d'enrichir la collection par de nombreuses acquisitions et d'assurer la gestion du Centre de documentation cinématographique qui a répondu à plus de 2 000 appels de renseignements et accueilli plus de 5 300 usagers.

1.3 La formation

Le ministère des Affaires culturelles intervient dans le secteur de la formation en soutenant financièrement divers organismes privés qui se consacrent à l'enseignement des arts d'interprétation. Ainsi, parmi les bénéficiaires et les montants mentionnés ci-avant, dans les chapitres traitant des secteurs de la musique et de la danse, 72 organismes voués à la formation ont reçu globalement 1 441 745 $ à titre d'aide au fonctionnement. Au nombre de ceux-ci, et pour n'en mentionner que quelques-uns à titre d'exemple, on trouve les orchestres symphoniques des jeunes de la Mauricie — Bois-Francs, de Sherbrooke, de Montréal, de Lévis et de Joliette, ainsi que les Petits Chanteurs de Trois-Rivières, les Petits Chanteurs du Mont-Royal, l'Ensemble les Petits Violons, les Violons du Roy, l'Académie de musique du Québec, la Société musicale Le Mouvement Vivaldi, le Domaine Forget de Charlevoix, l'Académie de danse de l'Outaouais, l'école de danse du Groupe Danse Partout et l'Académie de ballet du Saguenay.

D'autres subventions, totalisant **2 902 100 $**, viennent cependant s'ajouter à cet effort consenti par le Ministère, spécifiquement au chapitre de l'aide à la formation professionnelle.

En 1991-1992, la formation professionnelle, dans le domaine de la danse, a fait l'objet d'une attention toute particulière. Les Ateliers de danse moderne ont bénéficié d'une subvention de 210 000 $ pour assurer leur fonctionnement régulier et pour rendre opérationnel leur programme spécialisé en danse moderne. Pour sa part, l'École supérieure de danse du Québec, reconnue comme étant l'organisme désigné pour le développement de la formation professionnelle en danse classique, a reçu 1 410 000 $ pour soutenir son fonctionnement régulier et pour procéder à une réorganisation interne visant à mieux répondre aux besoins liés à l'élargissement de son mandat. Enfin, une subvention de 75 000 $ lui a aussi été attribuée pour les activités du Jeune Ballet Canadien.

Dans le cadre du même programme, l'Orchestre des Jeunes du Québec a bénéficié de 225 000 $, alors que 410 000 $ étaient attribués au Centre d'arts d'Orford, 292 100 $ à l'École nationale de cirque et 280 000 $ à l'École nationale de théâtre.

Les conservatoires ont été les lieux de réalisation de nombreuses activités. En musique, parmi les 970 élèves inscrits dans le réseau pour l'année scolaire 1991-1992, plus de 70 se sont préparés à passer le concours de sortie de la fin de l'année dans une ou plusieurs spécialités. Le corps professoral était constitué de 94 enseignants réguliers et de 98 occasionnels. Comme par le passé, les élèves et les professeurs des différents établissements du réseau ont présenté environ 200 concerts et la Journée internationale de la musique a donné lieu à des activités de portes ouvertes qui ont permis au public de visiter les locaux des différents conservatoires et d'y entendre plusieurs concerts et conférences. L'Orchestre du conservatoire, formé d'élèves de tout le réseau, a fait une 6e tournée dans plusieurs régions du Québec, grâce au soutien financier et technique de Bell Canada, et un disque a été réalisé avec la collaboration de la Société Radio-Canada.

Du côté de la formation professionnelle en art dramatique, les conservatoires de Montréal et de Québec ont accueilli 71 élèves. L'enseignement leur a été dispensé par 28 professeurs, dont 11 permanents. Chaque établissement a présenté quatre ou cinq pièces de théâtre et récitals de poésie faisant place aussi bien à la création québécoise qu'aux œuvres du répertoire. La Journée mondiale du théâtre y a été soulignée officiellement par des visites, des rencontres, des expositions et des lectures appropriées qui étaient offertes au grand public.

Finalement, afin d'encourager la relève, le Ministère a remis **20 300 $** sous forme de bourses à des jeunes comédiens et comédiennes sortant des conservatoires d'art dramatique. Cette mesure d'aide, désignée sous le nom de *Bourse Pierre-Boucher*, en mémoire de l'un des grands artistes de la scène québécoise, permet annuellement à de jeunes artistes prometteurs, soit de prolonger leur formation à l'étranger, soit de réaliser une production théâtrale devant un public élargi afin de consolider leur formation et de servir de tremplin à leur carrière.

1.4 L'aide aux artistes

Dans le secteur de l'**aide aux artistes professionnels**, programme s'adressant aux artistes en tant qu'individus, le Ministère a complété l'évaluation de ses interventions qu'il avait entreprise l'année précédente. La révision du programme et certains réajustements, résultant des recommandations de l'évaluation ainsi que des disponibilités budgétaires, ont donc débuté au cours de l'exercice 1991-1992. On a aussi procédé à la mise à jour du guide de gestion afférent et implanté un système informatisé pour la gestion administrative de ce programme, dans les directions régionales et dans les services centraux, afin d'en améliorer l'efficacité et la coordination.

Des subventions totalisant **5 097 214 $** ont été versées à 762 interprètes ou créateurs et créatrices, selon la répartition suivante : 2 117 763 $ en arts visuels, 1 779 172 $ en arts d'interprétation 493 480 $ en création littéraire, 261 231 $ en métiers d'art, 227 709 $ en création multidisciplinaire et multimédia, et 217 859 $ en cinéma et vidéo.

Ajoutons que, sur ce montant global des subventions accordées aux artistes professionnels, 4 050 712 $ ont été versés dans le cadre du volet de soutien à la pratique artistique, 672 184 $ pour la réalisation de projets de perfectionnement, 249 554 $ pour du ressourcement et 124 764 $ pour la recherche et l'innovation. Comme la gestion de ce programme est partagée entre les services centraux du Ministère et les directions en région, mentionnons que ces intervenants ont respectivement traité 253 et 509 dossiers correspondant à 42 % et 58 % des sommes versées.

Le Ministère est, de plus, responsable, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, de l'administration des Prix du Québec qui visent à reconnaître la contribution majeure de certaines personnalités à l'essor de la société québécoise. À ce titre, il assure la sélection des lauréats et lauréates du secteur culturel et la sélection des artistes pour la réalisation des médailles. Une somme de **120 000 $** a été remise en bourses individuelles de 30 000 $ à chacun des lauréats des domaines de la littérature, du cinéma, des arts visuels et des arts d'interprétation, qui ont été sélectionnés cette année.

1.5 Les arts visuels et les métiers d'art

Dans le domaine des **arts visuels** et des **métiers d'art**, le Ministère a poursuivi ses interventions en vue, notamment, d'assurer le développement, la production, la promotion et la diffusion, au regard de chaque discipline, par des subventions totalisant **5 823 335 $**.

En **arts visuels**, 65 centres d'artistes oeuvrant dans la production et la diffusion ont reçu globalement 1 667 338 $. Dans le cadre d'un projet pilote ayant trait à la mise en place d'ententes pluriannuelles, une convention triennale a été conclue avec 6 organismes qui sont : la Galerie Séquence (région 02), la Galerie Vu (région 03), l'Atelier Presse-Papier (région 04), le Regroupement des artistes des Cantons-de-l'Est (région 05), PrimVidéo (région 06) et la Galerie du Collège Édouard-Montpetit (région 16).

Deux mesures d'aide, totalisant 317 400 $, ont permis d'attribuer une rémunération à des créateurs et créatrices de ce domaine dont les œuvres étaient exposées. Ainsi, 207 800 $ ont été accordés à 48 centres d'artistes, pour le versement de cachets aux artistes professionnels en arts visuels, et 109 600 $ à 29 musées et centres d'exposition, pour leur permettre de verser des cachets à plus de 300 artistes professionnels des arts visuels.

L'aide régulière aux projets destinés à la relève a permis à 40 organismes de consacrer 218 000 $ à cette clientèle. De plus, grâce à des mesures spéciales mises de l'avant pour soutenir la relève, 104 208 $ additionnels ont été distribués à 5 organismes et 14 galeries d'art commerciales pour la réalisation de plus de 30 projets de diffusion.

Le programme de mise en marché de l'art, pour lequel 291 042 $ ont été versés en subventions, a permis d'aider à la réalisation de 74 projets d'expositions dans 18 galeries d'art du Québec et de projets d'exportations de 8 autres galeries. Par ailleurs, le programme de promotion et de diffusion des arts visuels a soutenu 20 autres projets par une aide financière de 264 450 $. Grâce à ces subventions, le Ministère a favorisé la diffusion des œuvres d'artistes du

Québec non seulement sur le territoire québécois et dans le reste du Canada, mais aussi à l'étranger et notamment aux États-Unis, en France, en Suisse, en Belgique, en Autriche, en Allemagne, en Italie, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en Pologne.

Dans ce domaine, le Ministère a soutenu 6 événements majeurs récurrents, en plus d'accorder, cette année, une aide ponctuelle au projet Icograda, organisé par la Société des graphistes du Québec. La réalisation de ces événements, dont plusieurs bénéficiaient d'une visibilité internationale, représentait une aide de 383 700 $ aux organismes suivants : le Centre international d'art contemporain de Montréal, la Cité des arts et des nouvelles technologies de Montréal, la Biennale nationale de céramique, les Événements majeurs en arts visuels du Québec, Vox Populi et le Centre d'art de Baie-Saint-Paul.

Quant aux 10 associations et regroupements nationaux d'artistes en arts visuels qui sont énumérés ci-après, ils ont bénéficié de subventions totalisant 387 910 $ pour poursuivre leurs activités régulières et travailler à l'amélioration du statut de l'artiste : l'Association des illustrateurs et illustratrices du Québec, le Conseil de la peinture du Québec, le Conseil des arts textiles du Québec, le Conseil québécois de l'estampe, le Conseil de la sculpture du Québec, la Société des graphistes du Québec, l'Association des galeries d'art contemporain de Montréal, le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, la Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec et l'Association des créateurs et des intervenants en bande dessinée.

Dans le secteur des **métiers d'art**, le réseau des centres de recherche, de diffusion et d'innovation, comprenant des écoles-ateliers qui s'adressent tant aux artisans professionnels qu'à la relève, a pu compter sur une aide globale de 996 887 $ pour assurer son fonctionnement et son développement. Dans le cadre d'une entente avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, une somme de 100 000 $ a été octroyée pour l'amélioration des équipements dans les centres offrant le programme de diplôme d'études collégiales en techniques de métiers d'art. Le développement et la promotion de la profession ont été soutenus par une somme de 992 000 $, destinée à appuyer les actions du Conseil des métiers d'art du Québec qui est l'association professionnelle reconnue en vertu de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs. De plus, une somme de 57 400 $ a été consacrée à la réalisation de 6 projets visant à soutenir des activités liées à la commercialisation des produits des métiers d'art sur les marchés régionaux. Et, enfin, une étude qui devait identifier les mécanismes à privilégier afin de favoriser le développement de l'industrie québécoise des produits de métiers d'art a été commandée, au coût de 43 000 $, à la firme Price Waterhouse qui a remis son rapport final en décembre 1991.

Par ailleurs, l'année 1991-1992 marquait le 10e anniversaire de l'application de **la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement**. C'est en effet en février 1981 que le gouvernement du Québec adoptait le cadre général et les règlements de cette politique gouvernementale et qu'il confiait au ministère des Affaires culturelles la responsabilité du choix des artistes et des œuvres ainsi que le contrôle de l'intégration de ces dernières aux sites ou aux bâtiments qui allaient être rénovés, construits ou aménagés.

Après dix années d'application, on constate que cette politique a permis de verser quelque 19 000 000 $ de dollars pour la réalisation d'environ 1 000 œuvres de dimensions variées, créées à partir de différents matériaux et disséminées partout sur le territoire du Québec. En une décennie, plus de 500 artistes ont été associés à ces travaux; la politique a ainsi assuré une forme de débouché ainsi qu'une certaine visibilité à leurs œuvres, comme elle a favorisé la reconnaissance de leur statut d'artistes professionnels. À l'occasion de cet anniversaire, le Ministère a d'ailleurs publié une rétrospective de l'application de la politique, de même qu'un document de recherche traçant le profil des projets réalisés ainsi que le profil sociodémographique et professionnel des artistes qui y ont participé depuis dix ans.

En 1991-1992, les différents comités permanents chargés de l'application de la politique connue sous le nom de « 1 % » ont siégé pour statuer sur 148 projets d'intégration d'œuvres représentant au total des subventions de 4 419 533 $. Toutefois, 28 projets entraînant des déboursés de 704 827 $ seront évalués par les comités permanents au cours de l'exercice financier 1992-1993. La différence, soit 3 714 706 $, a servi à réaliser ou à achever 120 projets d'intégration des arts à l'architecture ou à l'environnement au cours du dernier exercice. Plusieurs projets se sont vu octroyer des subventions importantes et certains ont fait l'objet de concours nationaux, tels ceux de la Place des Arts de Montréal (233 000 $), de la Cité de la santé de Laval (144 000 $) et du Pavillon de recherche en sciences de la vie et de la santé de l'Université Laval (115 000 $). On note aussi que c'est le réseau du ministère de l'Éducation, en association avec les commissions scolaires, qui a permis la réalisation du plus grand nombre de projets d'intégration dans les écoles primaires et secondaires, soit 73 projets représentant une somme de 1 497 000 $. Finalement, grâce au programme d'aide aux équipements culturels du Ministère, 42 projets d'intégration, représentant une somme de plus de 1 000 000 $, ont été réalisés ou amorcés en 1991-1992, en collaboration avec des

municipalités ou des organismes culturels, pour doter d'œuvres le réseau des bibliothèques, des musées, des théâtres, des centres d'exposition et des centres culturels du Québec. C'est surtout l'amélioration du réseau des musées qui a permis, cette année, l'implantation ou la mise en chantier de plusieurs œuvres majeures, notamment à Montréal, au Musée des beaux-arts et au Musée McCord.

Le Ministère a aussi procédé à la formation de spécialistes et de personnes-ressources appelés à siéger aux comités et jurys de sélection; il s'est employé à promouvoir la politique d'intégration des arts par la voix des médias et il a fourni expertise et soutien technique, tant aux artistes qu'aux ministères et organismes constructeurs. En outre, il a entrepris la révision des contrats utilisés par les promoteurs de projets, produit une étude de faisabilité en vue de l'établissement d'un inventaire des œuvres d'intégration réalisées depuis 1981 et travaillé aux préliminaires d'un système informatisé d'intégration des données reliées à l'application de la politique et comprises dans les fichiers de projets et d'artistes.

1.6 Le livre, la lecture et les bibliothèques publiques

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Ministère a affecté aux **bibliothèques publiques** une somme de **22 955 512 $**, dont 14 555 337 $ comme soutien au fonctionnement et à l'achat de livres des 149 bibliothèques publiques autonomes, 769 775 $ pour l'implantation de 5 bibliothèques et 7 241 500 $ pour les 11 bibliothèques centrales de prêt. Une somme de 388 900 $ a de plus été affectée au soutien des bibliothèques spécialisées pour aveugles, c'est-à-dire La Magnétothèque et l'Institut Nazareth et Louis-Braille, ainsi qu'à d'autres activités conduites par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED).

Deux études ont aussi été réalisées, l'une portant sur les besoins particuliers des personnes handicapées et l'autre sur l'informatisation des bibliothèques publiques autonomes. Une analyse a été amorcée sur la capacité des municipalités de 5 000 à 10 000 habitants de soutenir adéquatement un service de bibliothèque. Enfin, un comité, mis sur pied par le Ministère, a entrepris des travaux de révision des normes des bibliothèques publiques.

Pour appuyer l'industrie du **livre, du périodique et de l'édition spécialisée**, le Ministère a assumé la gestion de divers programmes et mesures d'aide visant les secteurs de la production, de la promotion et de la diffusion, et versé des subventions totalisant **4 166 022 $**.

En production, 1 309 505 $ sont venus appuyer l'édition de livres, 195 985 $ étant alloués à la relève littéraire. La coédition avec divers pays de la francophonie, dont certains pays d'Afrique, a bénéficié d'une aide de 102 931 $. Quant à l'édition de périodiques culturels, elle a reçu au total 641 545 $.

La promotion et la diffusion ont été soutenues par des subventions s'élevant globalement à 1 875 818 $. Ainsi, une somme totale de 407 400 $ a été répartie entre 47 éditeurs pour la réalisation de 92 projets de promotion du livre, tant sur le marché québécois que sur les marchés étrangers. L'édition spécialisée, qui regroupe la reproduction d'œuvres d'art et le livre parlé a bénéficié, pour sa part, d'une aide totalisant 150 000 $.

Sur le territoire québécois, le réseau des salons du livre a profité d'un appui global de 546 750 $, comprenant 457 000 $ qui ont servi à la tenue proprement dite des 9 salons du livre et 89 750 $ qui ont été accordés au volet de l'aide à la participation aux salons du livre. Les éditeurs pouvaient en effet bénéficier, pour une deuxième année, d'une prime à la participation, si leur présence était assurée dans la totalité des salons subventionnés par le Ministère.

De plus, 11 bénéficiaires, comprenant des associations professionnelles, des organismes et regroupements nationaux du livre et du périodique, ainsi que des entreprises spécialisées dans la distribution et l'exportation ont reçu une aide globale de 529 650 $. Parmi ceux-ci, mentionnons l'Association des libraires du Québec, Communication-Jeunesse, la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP), l'Association québécoise des salons du livre, Diffusion Parallèle et Export-Livre. Sur cette somme, 205 000 $ ont permis au Comité des éditeurs pour les foires à l'étranger de poursuivre son action de promotion et de diffusion du livre québécois dans le monde, notamment en participant aux salons du livre de Paris, Bruxelles, Bologne, Genève et Dakar, ainsi qu'au congrès de l'American Booksellers Association; et une aide de 75 000 $ a été versée à l'Association québécoise des éditeurs d'image pour sa participation à l'événement Artexpo/New York 1992. Mentionnons que le Ministère est aussi intervenu pour favoriser la mise sur pied de jumelage entre des salons régionaux du livre du Québec et de la France.

Dans le domaine de la librairie, le Ministère a maintenu son appui dans les secteurs de la formation, de la gestion et de la diffusion, auxquels ont été globalement versés des subventions de 242 018 $. Sur cette somme, 90 000 $ ont été consacrés au 22e Séminaire de librairie qui poursuivait ses activités de formation professionnelle et de perfectionnement. De plus, les libraires agréés ont bénéficié, pour une cinquième année consécutive, d'une aide à l'informatisation pour laquelle une somme de 59 668 $ a été dégagée. Enfin, l'aide au transport des livres, dont le

but est d'assurer au lecteur des régions un prix du livre comparable à celui de Montréal, s'est élevée à 85 350 $.

Les événements majeurs en littérature, que représentent le colloque de l'Académie canadienne-française, le Festival international de poésie de Trois-Rivières et la Rencontre québécoise internationale des écrivains, ont bénéficié d'une aide globale de 79 200 $. L'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) a reçu 157 023 $ pour assurer son fonctionnement régulier et promouvoir le statut des professionnels qu'elle représente. Cette subvention comprenait une somme de 80 000 $ pour la tournée des jeunes écrivains en milieu scolaire.

En ce qui concerne le contexte plus général de la situation du livre au Québec, l'année 1991-1992 a été l'occasion de poursuivre le processus d'évaluation de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Cette évaluation était demandée à la fois par le milieu du livre et par les responsables du livre au Ministère, en raison des réajustements devenus nécessaires après dix ans d'application.

1.7 La relève

Dans ses interventions visant à soutenir les divers secteurs des arts, des lettres et des industries culturelles, toutes disciplines confondues le Ministère a engagé des crédits totalisant 3 542 332 $ dans des projets concernant la relève.

1.8 L'accessibilité des produits et des équipements culturels

Le Ministère a poursuivi ses interventions auprès des nombreux partenaires publics et privés, dans l'ensemble des régions du Québec, afin de promouvoir et de consolider les actions de nature à permettre une plus grande accessibilité des produits et des équipements culturels.

À cet égard, il a entretenu des contacts suivis et spécifiques avec des établissements de diffusion culturelle subventionnés, notamment les salles de spectacles, les bibliothèques publiques, les musées, les centres d'exposition et les centres d'artistes. Les actions multiples et diversifiées ont surtout porté sur l'expertise dans les différentes disciplines, l'aide-conseil, le soutien à la mise en commun de services et le soutien financier à des regroupements artistiques régionaux.

Les interventions financières des directions du Ministère en région se sont soldées par le versement de subventions totalisant **650 062 $** à 102 organismes des 16 régions administratives, pour permettre la réalisation d'activités de consolidation et de soutien des divers secteurs culturels.

Pour faciliter la concertation des intervenants culturels dans la plupart des régions, le Ministère a contribué, avec un budget de **1 492 800 $**, au financement des 11 conseils régionaux de la culture, en plus d'apporter de l'aide à l'Institut culturel AVATAQ oeuvrant auprès des clientèles inuit du Nord-du-Québec. En outre, il s'est joint aux opérations de concertation régionale que représentent les conférences socio-économiques. Au cours de l'année 1991-1992, il a ainsi participé à la biennale de la région Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et à celles de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent.

Le ministère des Affaires culturelles a également contribué au développement économique des régions par un appui à 59 projets d'**équipements culturels** qui ont requis une aide globale de **38 137 710 $** ventilée comme suit, selon les domaines concernés: 15 projets d'implantation ou d'amélioration de salles de diffusion de spectacles ont bénéficié de 17 563 500 $. Parmi ceux-ci, on retrouvait entre autres la salle Albert-Rousseau et le Palais Montcalm, de Québec, la salle de concerts de l'UQAM, la salle de spectacle de Sept-Îles, les camps musicaux d'Asbestos et de Lanaudière, le Centre culturel de Shawinigan et la Maison de la culture de Saint-Joseph-de-Beauce; 31 bibliothèques publiques, disséminées sur tout le territoire québécois et parmi lesquelles on compte par exemple les bibliothèques d'Amos, La Prairie, Repentigny, L'Ancienne-Lorette et Bécancour, ainsi que les bibliothèques centrales de prêt de la Montérégie, de la Mauricie et du Saguenay — Lac-Saint-Jean, se sont vu octroyer globalement 17 582 710 $; la Maison des écrivains, à Montréal, a reçu 265 000 $ et les centres d'archives de Lanaudière et de La Pocatière se sont partagé 952 100 $; le secteur des musées privés et des centres d'expositions a reçu 1 168 400 $ pour la réalisation de 5 projets qui sont les musées de Charlevoix, de Rimouski, du Saguenay, de Lac-à-la-Croix, et le Centre de transmission de la culture à Inukjuak. Enfin, une somme de 606 000 $ a aussi permis la réalisation de 5 projets touchant des lieux d'interprétation du patrimoine, tels le centre d'interprétation du Château Logue, à Maniwaki, et celui de Baie du Grand Pabos.

Les interventions du Ministère, au chapitre de l'aide aux équipements culturels ont été financées par deux enveloppes d'engagements en service de dette, soit 15 400 000 $ pour l'an I du plan triennal et 19 900 000 $ pour la phase II du plan d'accélération des investissements publics, auxquels s'ajoutaient 3 192 000 $ en crédits réguliers. Les interventions retenues l'ont été en vertu de leur caractère d'urgence ou de leur impact sur la vie culturelle. Ainsi, le Ministère a soutenu des projets pour lesquels des travaux étaient requis sur des immeubles abritant déjà des fonctions culturelles ou encore des projets dans des

milieux où l'absence d'équipements aurait mis en péril les acquis et le développement culturel d'une collectivité. La participation significative des municipalités aux divers projets démontre que l'un des objectifs fondamentaux du programme a été atteint, soit celui d'inciter les municipalités à devenir des partenaires importants en matière de rayonnement et de soutien culturels.

Souscrivant à l'initiative du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, le ministère des Affaires culturelles, par son implication dans la gestion du programme *Expérience de travail (EXTRA)*, a donné la possibilité de créer 1 165 postes d'une durée moyenne de 12 mois au sein de 327 organismes culturels.

En effet, d'un budget total de 1 145 000 $ réparti sur deux exercices financiers, un montant de 459 650 $ a été alloué au cours de l'année 1991-1992. Ce montant représente le deuxième versement des subventions.

Les organismes promoteurs ont pu bénéficier principalement des connaissances de personnes qui ont apporté un soutien dans les domaines administratif et technique.

Le sommaire des principales activités réalisées dans les 16 régions administratives, par les directions générales de Québec et de Montréal, ainsi que par les directions régionales rattachées à la Direction générale des régions, permet de saisir la spécificité de certaines actions menées dans le secteur des arts, des lettres et des industries culturelles, sur l'ensemble du territoire du Québec.

Développement culturel — Sommaire régional

Région 01 — Bas-Saint-Laurent

L'exercice 1991-1992 a été une période importante d'inauguration de nouveaux équipements culturels ayant reçu un accord du Ministère dans le cadre de la Conférence socio-économique de 1988. C'était notamment le cas de la salle de spectacle de Rivière-du-Loup, du Centre agréé d'archives de La Pocatière et du Camp musical de St-Alexandre. La Bibliothèque de Rimouski et la Maison de la culture de Rivière-du-Loup, deux autres lieux de diffusion, ont aussi ouvert leurs portes au grand public.

Dans le cadre de l'entente en immobilisation avec la BCP des Portages, les projets réalisés, au cours de l'exercice financier, ont été les bibliothèques de St-Raphaël d'Albertville, Price, St-Pascal, Ste-Irène et St-Épiphane.

En février 1992, le Ministère annonçait une subvention de 851 700 $ pour la réalisation de travaux de réaménagement du Musée régional de Rimouski.

Dans le domaine des lettres, une subvention spéciale a été accordée au Salon du livre de Rimouski afin de produire une anthologie de la littérature de l'Est du Québec.

Plusieurs interventions nouvelles méritent d'être soulignées dans le domaine des arts d'interprétation. La signature d'une entente triennale avec la Compagnie de théâtre Les Gens d'en Bas constitue une première dans le Bas-Saint-Laurent. Le projet d'implantation du circuit des petites salles de spectacle sur l'ensemble du territoire québécois représente une approche stratégique dans le développement des ressources artistiques en émergence et dans la recherche de nouveaux marchés. Ce projet, dirigé par le Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec, a reçu l'appui de plusieurs diffuseurs, dont celui des réseaux régionaux et de RIDEAU.

Virage majeur après plus de 20 ans, en raison de l'abandon de la programmation de spectacles par le Cégep de Rimouski, le Ministère a travaillé étroitement avec la Ville de Rimouski, afin de relancer les arts de la scène.

En arts visuels, en plus du maintien de l'aide attribuée aux artistes professionnels au moyen des programmes, une aide technique a été accordée au centre d'artistes Regroupement de photographes F et aux responsables de l'Événement photographique PHOS, dans le cadre de projets de restructuration de leur organisation.

Enfin, à l'instar du Salon du livre dans le secteur des lettres, le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ) a travaillé à la production d'un guide pour la découverte des attraits historiques du Bas-Saint-Laurent.

Région 02 - Saguenay — Lac-Saint-Jean

Lors du Sommet socio-économique de février 1991, le Ministère a accueilli quelque neuf projets. Il a donc travaillé à la réalisation de ses engagements, dès l'année 1991-1992 qui constituait la première année de réalisation de l'entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région.

Dans ce contexte, la Bibliothèque centrale de prêt a pu réaliser l'agrandissement de son siège social, dont l'inauguration a eu lieu en février 1992. De plus, la troisième phase des bibliothèques affiliées était bien amorcée, par la réalisation des travaux de construction des bibliothèques de Notre-Dame-de-la-Doré, Saint-Honoré et Lamarche. La Ville de Roberval inaugurait aussi sa nouvelle bibliothèque municipale le 21 janvier 1992. Le réaménagement de cette bibliothèque au centre-ville a été rendu possible grâce à une subvention de 613 000 $ annoncée en 1990. On a, finalement, aussi procédé à l'élaboration des plans et devis de la bibliothèque municipale d'Alma.

Organigramme

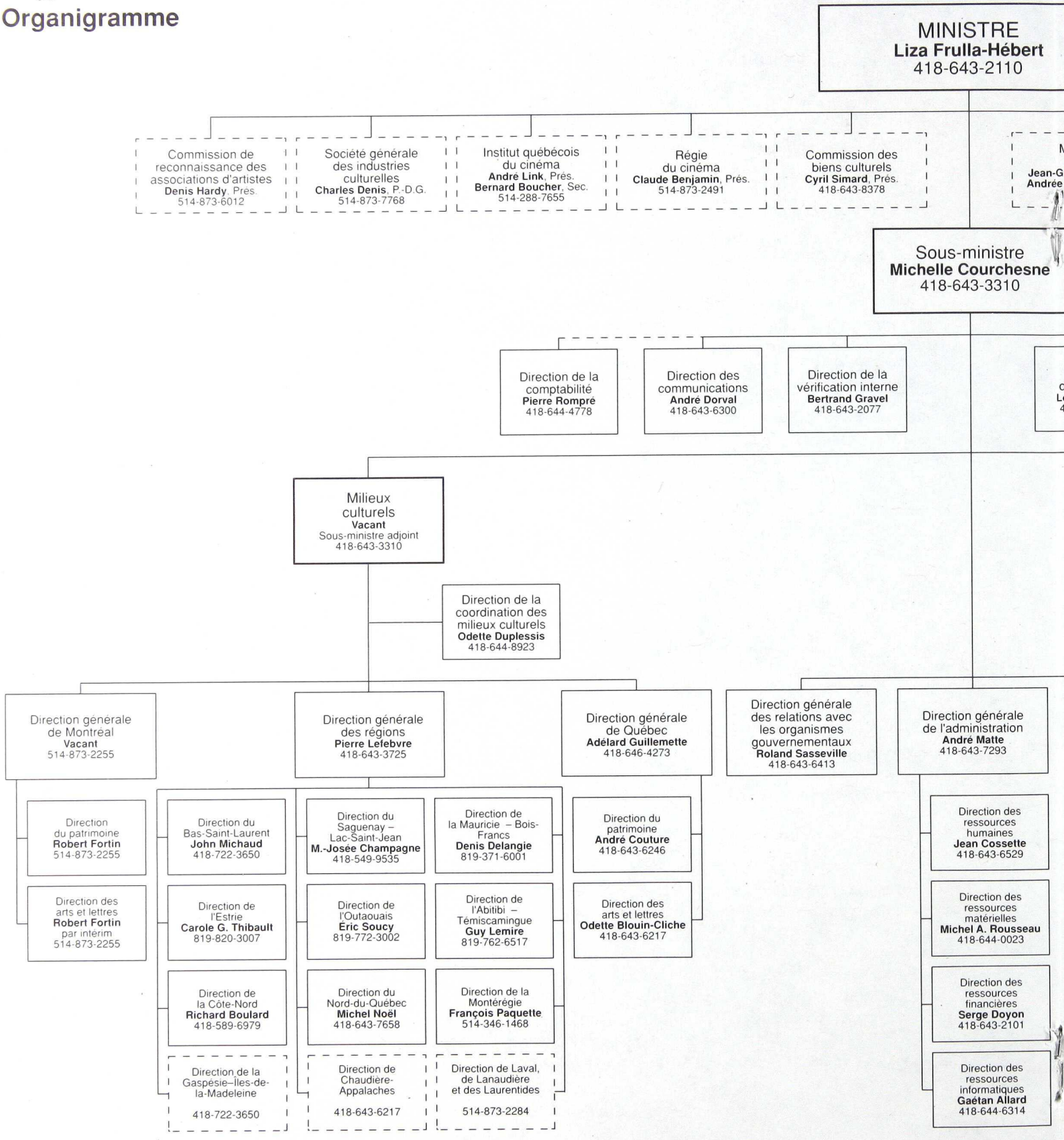

t

Musée du Québec
an-Guy Paquet, Prés.
drée L. Bourque D.G.
18-643-2365

Musée de la civilisation
Roger Décary, Prés.
Roland Arpin, D.G.
418-643-2158

Musée d'art contemporain de Montréal
Mariette Clermont, Prés.
Marcel Brisebois, D.G.
514-873-4701

Société du Grand Théâtre de Québec
Louis Vézina, Prés.
Michelle Mercier, D.G.
418-644-8921

Société de la Place des Arts de Montréal
Danièle T. Robitaille, Prés.
Guy Morin, D.G.
514-285-4210

Bibliothèque nationale du Québec
Philippe Sauvageau, P.-D.G.
514-873-2155

e

Secrétaire du Ministère
Louise Labelle
418-643-3310

Direction des relations inter-gouvernementales
Pierre-Denis Cantin
418-643-3560

Direction des affaires juridiques
Pauline Laflamme
par interim
418-643-2103

Institutions nationales et programmes
Henri-Paul Chaput
Sous-ministre adjoint
418-643-3310

Direction générale de la planification
Vacant

Direction des politiques et de l'évaluation
M.-C. Lévesque
418-643-4211

Direction de la recherche et de la statistique
Micheline Boivin
418-643-8824

Archives nationales du Québec (ANQ) et direction générale du patrimoine
Robert Garon
418-643-4376

Direction des ANQ de Québec et de Chaudière - Appalaches
Vacant
418-643-1322

Direction des ANQ de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides, de la Montérégie
Normand Gouger
514-873-3064

Direction des ANQ des régions et des services centraux
Jean-Guy Leblanc
418-644-4825

Direction des biens culturels
Michel Dufresne
418-643-7044

Direction des musées, des lieux historiques et des arts traditionnels
Vacant

Centre de conservation du Québec
Michel Cauchon
418-643-7001

Direction générale des arts et lettres et des industries culturelles
Pierre Lafleur
418-644-7215

Secrétariat de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste
418-644-0361

Direction des arts d'interprétation, du disque et des variétés
Claude Roy
418-644-7198

Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques
Michel Bonneau
418-644-7206

Direction de l'aide aux artistes, aux arts visuels et aux métiers d'art
Laurent Bouchard
418-643-2104

Conservatoire de musique et d'art dramatique
Pierre Thibault
418-643-7427

Conservatoire d'art dramatique de Québec
Jean Guy
418-643-2139

Conservatoire de musique de Québec
Wilfrand Guillemette
418-643-2192

Conservatoire de musique de Hull
Yvon Pépin
819-722-3283

Conservatoire de musique de Val-d'Or
Josée Blackburn
819-825-3585

Direction de l'enseignement
Jean Charron
418-644-0113

Conservatoire de musique de Rimouski
Pierre Normandin
par intérim
418-722-3706

Conservatoire de musique de Montréal
Albert Grenier
514-873-4031

Direction des services pédagogiques
Jean Le Buis
514-873-4839

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
Raymond Cloutier
514-873-4320

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
Pierre Normandin
819-371-6748

Conservatoire de musique de Chicoutimi
Jacques Clément
418-549-9560

Le Ministère a également amorcé, en partenariat avec les municipalités régionales de comté et le Conseil régional de la culture, tout le processus préparatoire à l'étude d'ensemble sur les salles de spectacle au Saguenay — Lac-Saint-Jean. Conformément au calendrier de travail, l'étude est en cours de réalisation et devrait se terminer au printemps 1993.

En diffusion de spectacles, la concertation entre les diffuseurs de la région a permis la réalisation d'un projet commun de théâtre enfance-jeunesse.

En danse, le Comité d'implantation de la formation professionnelle a réalisé une étude visant à identifier une clientèle potentielle pour l'enseignement de la danse au niveau secondaire. Parallèlement, pour une deuxième année, le perfectionnement des professeurs de danse de la région s'est poursuivi en collaboration avec l'École supérieure de danse du Québec.

Durant l'été 1991, la Biennale du dessin, de l'estampe et du papier a tenu sa 2e édition, à Alma. Cet événement majeur a réuni les œuvres de plus de 40 artistes pour son exposition-concours. D'autre part, le Ministère a signé une entente triennale avec la Galerie Séquence de Chicoutimi, dans le but d'assurer le fonctionnement et le développement de cet organisme.

Région 03 — Québec

En 1991-1992, le Ministère a versé 4 470 000 $ dans le secteur des arts d'interprétation, et 829 200 $ dans les secteurs des arts visuels, des artistes professionnels et de la concertation régionale.

De plus, il a participé à la réalisation de 6 projets d'équipements culturels majeurs dans le secteur des bibliothèques, des musées et des salles de spectacle pour une somme totale de 7 200 000 $. Ces projets touchaient la salle Albert-Rousseau, le Théâtre Périscope, le Palais Montcalm, le Musée de Charlevoix et les bibliothèques de l'Ancienne-Lorette et de Neuville.

Dans le cadre d'une entente signée avec la Ville de Québec, plusieurs projets ont pu voir le jour dont une tournée européenne pour Les Violons du Roy, des ateliers portes-ouvertes pour le Groupe Videre et une exposition de photos contemporaines pour l'organisme VU, qui est un centre d'animation et de diffusion de la photographie.

Le Ministère a aussi participé activement aux travaux du Comité interministériel sur la tenue des *Jeux Olympiques de 2002*, pour son volet culturel. Et, des rapports soutenus ont été entretenus avec le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches pour favoriser la concertation avec l'ensemble du milieu culturel.

Région 04 — Mauricie — Bois-Franc

Dans le prolongement de la Conférence socio-économique de mai 1989, le Centre des arts de Shawinigan a été rénové pour être inauguré en septembre 1991, et les travaux de relocalisation de la bibliothèque de Cap-de-la-Madeleine ont débuté en mars 1992. D'autre part, la nouvelle bibliothèque de Pointe-du-Lac a vu son ouverture officielle en février 1992 et la bibliothèque de Bécancour, comprenant une centrale et cinq succursales, a été mise en chantier.

Le programme de consolidation du réseau des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie a donné lieu à l'attribution de 5 subventions tandis que 8 autres dossiers sont au stade du développement.

Dans le domaine des arts d'interprétation, le Festival mondial de folklore de Drummondville, qui a accueilli depuis le début des représentants de plus de cinquante pays des cinq continents, a marqué de façon toute spéciale son 10e anniversaire en recevant des groupes qui y ont participé par le passé et en mettant l'accent sur l'engagement des quelque 2 000 bénévoles qui contribuent au succès de cet événement annuel.

De plus, le Ministère a signé avec le Théâtre Parminou une entente triennale qui permettra à cet organisme d'accentuer le développement de sa démarche artistique, de consolider son réseau national de tournées et de planifier son entrée sur le marché montréalais.

Dans le domaine des arts visuels, une première entente triennale est intervenue entre le Ministère et l'Association Presse-Papier. Cette entente vise à permettre la réalisation des mandats de l'atelier de production en estampe, en même temps qu'elle reconnaît les activités de diffusion de La Galerie, dont l'importance est reconnue dans le milieu artistique trifluvien.

Région 05 — Estrie

Le Ministère a maintenu son soutien technique et financier à de nombreux projets, tout en mettant l'accent sur la consolidation de ses relations avec ses principaux partenaires, notamment les municipalités et les organismes producteurs. Les points culminants ont été l'adoption d'une politique culturelle par la Ville de Sherbrooke et d'un plan de développement culturel par la MRC de Memphrémagog.

En arts d'interprétation, la réalisation d'une salle multifonctionnelle au Camp musical d'Asbestos a enrichi le secteur des arts de la scène d'un nouveau lieu

de spectacle situé dans un pôle régional en développement. Le réseau de diffusion estrien a accentué ses actions de concertation qui se sont traduites par une augmentation du nombre de spectacles offerts hors des grands centres et par un accroissement de la participation des citoyens. Le Théâtre du Sang Neuf a déposé son plan d'action 1992-1995, qui a donné lieu à la signature d'une entente triennale. La région a accueilli l'Orchestre mondial des Jeunesses musicales dont Sherbrooke sera dorénavant la résidence estivale permanente.

Dans le secteur des arts visuels, le Ministère s'est engagé dans une entente triennale (1991-1994) avec le Regroupement des artistes des Cantons-de-l'Est. Il a aussi annoncé la venue d'un nouveau centre d'artistes en art actuel qui cohabitera avec le Théâtre Centennial de l'Université Bishop's et qui enrichira le développement de ce secteur.

Un soutien technique et financier a été apporté à plusieurs projets individuels ou collectifs. Soulignons que 24 artistes ont reçu une bourse en vertu du programme d'aide aux artistes professionnels.

La concertation avec la Ville de Sherbrooke relativement aux projets soumis à la table sectorielle des arts visuels a produit des effets tangibles, notamment un échange d'expositions intercités (Laval, Québec, Sherbrooke).

Dans le secteur des lettres, l'exercice 1991-1992 a été fertile en activités et en réalisations de toutes sortes. Dans un premier temps, il convient de souligner le succès du Salon du livre de l'Estrie, organisé en étroite collaboration avec l'Association des auteurs des Cantons-de-l'Est. Cette dernière a poursuivi son travail de pénétration dans le milieu et a accentué sa collaboration et ses échanges avec l'Association des écrivains québécois. De plus, l'année a été marquée en Estrie par l'ouverture au public de la nouvelle bibliothèque municipale de Lac-Mégantic, ce qui contribue à rendre accessible à plus de 6 000 citoyens un volet important de la culture.

Région 06 — Montréal

Outre les interventions du ministère des Affaires culturelles auprès des organismes nationaux dont le siège social est à Montréal, le Ministère a consacré près de 25 000 000 $ aux artistes et aux organismes en arts. Ainsi 1 191 241 $ ont été versés dans le cadre des volets Pratique et Perfectionnement pour la réalisation de 194 projets. Au volet des Ressources techniques, 61 159 $ ont été versés pour la réalisation de 22 projets. Dans le cadre du volet Ressourcement, le Studio Cormier et l'Atelier-résidence de la Fondation Mérian à Bâle, ont été mis à la disposition des artistes.

Les organismes en arts d'interprétation de la région de Montréal se sont partagé près de 15 000 000 $. Ainsi, 5 600 700 $ étaient consacrés à la musique, 5 790 400 $ au théâtre, 2 559 800 $ à la danse, 412 600 $ aux arts multidisciplinaires et 848 200 $ à la diffusion des arts.

En arts visuels, les organismes ont reçu 665 300-$, cette somme incluant les cachets versés aux artistes, tandis que 6 647 662 $ étaient versés aux 23 bibliothèques publiques de l'Île de Montréal.

Le Ministère a attribué 956 300 $ pour la mise en œuvre ou le parachèvement de 3 nouveaux chantiers culturels: la Maison des écrivains, le théâtre d'Aujourd'hui et la bibliothèque de l'Île Bizard. En 1991-1992, 10 chantiers étaient actifs dans la région. Ces projets représentaient des investissements totaux de 80 000 000 $ et des subventions de 30 000 000 $.

Enfin, les mesures visant l'amélioration de l'intervention régionale permettaient d'initier quelques projets en architecture, dont le Prix d'excellence, et des collaborations avec des organismes du milieu, tel l'Institut culturel AVATAQ.

Le Ministère a aussi poursuivi ses relations avec ses partenaires, tels la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC), le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (CACUM), dans le but d'intensifier la concertation sur l'amélioration des équipements culturels et sur le soutien aux organismes culturels.

Région 07 — Outaouais

Plusieurs projets d'équipements culturels majeurs, commencés en 1991, ont été réalisés au cours de l'année budgétaire. De nouveaux projets d'équipements ont également été autorisés en cours d'année et leur réalisation nécessitera une participation financière du Ministère de près de 900 000 $. Il s'agit notamment du centre d'interprétation de North Nation Mills, de la succursale Rivièra de la bibliothèque de Gatineau et de l'amélioration locative de 4 bibliothèques affiliées à la bibliothèque centrale de prêt.

Du côté des arts d'interprétation, 6 organismes de théâtre, de musique et des arts multidisciplinaires, soutenus par le Ministère, ont présenté une douzaine de productions rejoignant plus de 20 000 spectateurs. Quatre organismes de formation en danse et en musique ont pour leur part accueilli 633 élèves.

Par ailleurs, la diffusion des arts de la scène a pris un nouvel essor avec l'ouverture de la Maison de la culture de Gatineau qui est venue renforcer les rangs des 6 diffuseurs actifs sur l'ensemble du territoire.

Le secteur des lettres et des bibliothèques publiques s'est particulièrement distingué par les réouvertures, dans de nouveaux locaux, des bibliothèques de Gatineau et de Buckingham. Conséquemment, le nombre des abonnés et des prêts a connu une hausse

spectaculaire. Le Salon du livre de l'Outaouais a remporté un autre succès auprès de la population, en maintenant un taux de fréquentation élevé.

Le milieu des arts visuels a maintenu une présence active tant en production qu'en diffusion. Le Ministère a soutenu le fonctionnement et les activités des centres de production Daïmon, en photographie et vidéo, et du Centre coopératif de diffusion et de production artistique de l'Outaouais. Les centres d'exposition Axe Néo-7, à Hull, et l'Imagier, à Aylmer, ont présenté des programmations qui ont retenu l'attention des médias et du public.

Région 08 — Abitibi-Témiscamingue

Au chapitre des équipements culturels, l'action du Ministère s'est principalement concrétisée par la construction des bibliothèques de Val-d'Or et de Sullivan, par la production des plans et devis de la bibliothèque d'Amos, ainsi que par la formation d'un comité chargé d'étudier les transformations nécessaires à la salle de spectacle de La Sarre et de produire une étude de faisabilité.

Le Regroupement des bibliothèques publiques d'Abitibi-Témiscamingue a produit un cahier de charge, concernant une étude de marché et des besoins de la clientèle potentielle, qui sera réalisée en 1993. Il a aussi développé les grandes lignes qui présideront à la tenue du Forum des bibliothèques publiques du Québec qui aura lieu en Abitibi-Témiscamingue, en mai 1993. D'autre part, la bibliothèque centrale de prêt a approché les municipalités membres pour réaliser la dernière phase du plan d'aménagement de bibliothèques en petit milieu.

Le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, qui a particulièrement retenu l'attention des médias, a célébré son 10e anniversaire.

En ce qui concerne les arts d'interprétation, le Regroupement des salles de spectacle Spectour a déposé la première partie d'une étude concernant le spectacle enfance-jeunesse, la deuxième tranche devant être disponible en novembre 1993. Au chapitre de la production, l'année a été marquée par la présentation d'une dizaine d'œuvres théâtrales qui ont attiré plus de 15 500 spectateurs, dont près de 14 000 en période estivale. L'orchestre symphonique régional, qui célébrait son 5e anniversaire de fondation, a effectué une tournée de trois villes dans lesquelles près de 1 000 spectateurs ont assisté aux concerts. Pour sa part, la compagnie Accordanse a aussi réalisé une tournée de quelques villes, permettant à près de 800 personnes d'assister à son spectacle. Cette dernière a également été l'instigatrice d'une journée « Création-danse » qui a rassemblé plus d'une centaine d'élèves en danse et environ 400 spectateurs. De leur côté, les écoles de musique et le Camp musical ont préparé la relève en dispensant une formation auprès de quelque 1 000 jeunes vivant aux quatre coins de la région.

Le Regroupement des écrivains de l'Abitibi-Témiscamingue a entrepris une vaste recherche en vue de produire un répertoire des écrivains et écrivaines de la région. Plus de 100 personnes ont ainsi été recensées et les données recueillies seront informatisées afin d'être disponibles dans les bibliothèques municipales du territoire desservi. Par ailleurs, le Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue se tenait à Ville-Marie et obtenait un grand succès de participation.

Au cours de l'exercice financier le Ministère a aussi contribué à de nombreuses réalisations touchant les arts visuels et les métiers d'art. Ainsi, l'Association des graveurs de l'Atelier les mille feuilles a complété un projet qui aura permis à 6 artistes de la relève de créer des œuvres, mettant l'accent sur l'intégration de diverses techniques en arts visuels, qui seront présentées dans différentes villes de la région en 1992-1993 et qui seront accompagnées d'un catalogue explicitant la démarche des artistes. L'Atelier a aussi organisé plusieurs stages de perfectionnement pour ses membres et a été l'hôte d'artistes invités. Le Conseil des artistes en arts visuels, de concert avec les municipalités régionales de comté, a tenu plusieurs expositions et publié une série de cartes de souhaits reproduisant des œuvres d'artistes de la région. En outre, le Conseil a réalisé un sondage auprès de ses membres, pour mieux cerner leurs besoins et reviser ses activités de diffusion. Cette réflexion l'a conduit à élaborer un projet de lieu de diffusion qui sera axé sur la recherche et l'expérimentation en arts visuels et qui verra le jour en 1992-1993. Les œuvres des artistes seront alors diffusées hors région, dans le cadre du Salon des métiers d'art de Montréal, et feront l'objet d'une tournée régionale subséquente. Finalement, le réseau des centres d'exposition a connu une activité intense qui s'est manifestée par la tenue de plus de 50 expositions, fréquentées par quelque 60 000 visiteurs.

Région 09 — Côte-Nord

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des décisions prises lors de la Conférence socio-économique de 1988. Les travaux de construction de la salle de spectacle de Baie-Comeau ont été entrepris, en avril 1991, et ceux de la salle de spectacle de Sept-Îles, en septembre; la participation financière du Ministère à ces deux projets majeurs d'équipements culturels atteindra 8 100 000 $. Le Festival de musique autochtone Innu Nikamu a reçu la troisième tranche d'une aide financière triennale pour lui permettre d'améliorer son organisation et son fonctionnement.

Le Ministère a maintenu son appui financier et technique aux principaux intervenants régionaux des

domaines des arts et des lettres. Les activités de concertation dans les différents secteurs culturels ont continué d'être soutenues de façon particulière par le Ministère, dans le but d'améliorer le fonctionnement des organismes et l'accessibilité des produits et services culturels de qualité, car la population est dispersée sur 1 300 km de littoral.

Les efforts de soutien au développement culturel régional ont porté principalement sur la diffusion : Symposium de peinture de Baie-Comeau, Festival de la chanson de Tadoussac, Festival de musique autochtone Innu Nikamu, Festival du Film international de Baie-Comeau, Salon du livre de la Côte-Nord, exposition « Coast to Coast » à Blanc-Sablon et tournée du Jeune Ballet du Québec pour promouvoir la danse chez les jeunes.

Région 10 — Nord-du-Québec

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, le Ministère a diffusé sa Politique ministérielle de développement culturel en milieu autochtone. Il a également poursuivi ses discussions avec les nations autochtones dans le but de conclure des ententes triennales. Le Ministère manifeste ainsi sa volonté de soutenir des organismes qui souhaitent prendre en charge le développement culturel dans leur milieu. Jusqu'à ce jour, les nations inuit, montagnaises, algonquines et attikameks ont paraphé de telles ententes et des négociations sont en cours avec d'autres groupes. Le Ministère a de plus soutenu financièrement et techniquement des organismes culturels, particulièrement la Société pour l'éducation et la muséologie en milieu autochtone (SEMMA), organisme qui a pour but entre autres de favoriser la formation et un processus d'intervention en fonction des besoins des institutions muséales autochtones. Cette collaboration a permis la diffusion d'expositions, ainsi que la tenue de colloques et d'ateliers.

Dans le domaine des arts, les artistes inuit et amérindiens ont poursuivi leur lancée et ont été des plus présents et visibles au Québec et à l'étranger. De nombreuses expositions thématiques ont circulé au Québec, particulièrement dans les musées de Pointe-Bleue, de Sept-Iles et d'Odanak, ainsi que dans des galeries à Québec, Montréal, Rouyn-Noranda et Amos.

Les « chanteuses de gorge » d'Inukjuak et de Povungnituk se sont produites lors d'événements culturels majeurs au Québec, en Belgique, en Italie et en France. Des sculpteurs inuit ont présenté leurs œuvres au Midwest International Festival (Ohio), à San Francisco, à Stratford (Ontario) et dans plusieurs galeries d'art du Québec. Enfin, le Ministère a soutenu deux grands événements artistiques au Nunavik, l'un à Povungnituk et l'autre à Salluit.

Région 11 — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

En 1991-1992, plusieurs projets issus de la Conférence socio-économique de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine ont été réalisés. Ainsi, la Salle de Spectacles de la Baie-des-Chaleurs à New Richmond, la bibliothèque de Sainte-Anne-des-Monts et le Musée acadien du Québec à Bonaventure ont été inaugurés.

Dans le domaine du livre, la consolidation du réseau de la Bibliothèque centrale de prêt de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine s'est traduite par des subventions totalisant 83 799 $, pour l'aménagement des bibliothèques desservant les communautés de Bonaventure, Grande-Vallée et Cap d'Espoir. Le Ministère a aussi donné son aval à un projet de bibliothèque à New Richmond pour un montant de 143 662 $.

En arts d'interprétation, les actions principales ont été la consolidation du fonctionnement de la Salle de spectacles de la Baie-des-Chaleurs de New Richmond, la reconnaissance de la compagnie de théâtre À tour de Rôle ainsi qu'une aide pour son fonctionnement et la révision du rôle des organismes de diffusion dans le secteur Carleton-New Richmond.

Un jury, composé exclusivement d'artistes de la région, s'est tenu pour la gestion du programme d'aide aux artistes professionnels dans le secteur des arts visuels. Cette initiative se voulait un prélude à l'implantation d'une direction régionale du ministère des Affaires culturelles pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Le centre d'artistes Vaste et Vague a été soutenu dans sa démarche par de l'expertise et une aide financière du Ministère. Enfin, une intervention auprès de la Ville et des organismes culturels de Percé a favorisé la mise en œuvre d'un projet d'animation culturelle pour le milieu.

Région 12 — Chaudière-Appalaches

L'année 1991-1992 a permis de continuer la mise en place des différentes infrastructures culturelles prévues lors du sommet socio-économique tenu en janvier 1990.

À cet effet, le Ministère est intervenu financièrement dans 9 projets d'équipements totalisant 4 822 200 $ pour la réalisation d'un musée et d'un centre d'archives au sein de la Maison de la culture de Saint-Joseph, et pour la mise en place des bibliothèques de Saint-Jean-Chrysostome, de l'Île-aux-Grues, d'Armagh, de Saint-Eugène, de Sainte-Hénédine, de Saint-Pamphile et de Pintendre.

Des rapports soutenus ont aussi été entretenus avec le Conseil régional de la culture de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches, les organismes du milieu culturel et les intervenants municipaux afin

de favoriser le développement culturel de la région de Chaudière-Appalaches.

Région 13 — Laval

Les principales interventions réalisées sur le territoire de Laval l'ont été dans une optique de consolidation du développement culturel.

Sur le chapitre des équipements, la bibliothèque multiculturelle fut inaugurée, alors que le projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle a cheminé auprès des différents intervenants.

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, dans le domaine des arts d'interprétation, 6 organismes se sont partagé une somme totale de 190 100 $, qui comprenait un accroissement significatif du soutien à l'Orchestre symphonique de Laval.

D'autre part, le Ministère a injecté un somme de 83 600 $ dans le secteur des arts visuels pour contribuer au fonctionnement de 3 centres d'artistes. Signalons que 11 artistes de la région ont reçu des bourses totalisant 57 852 $ en vertu du programme d'aide aux artistes professionnels, ce qui leur a ainsi permis de réaliser leurs projets de création ou de perfectionnement.

Région 14 — Lanaudière

Le Ministère a concentré ses efforts sur le suivi des 10 projets ayant fait l'objet d'un accord lors de la Conférence socio-économique d'avril 1990.

Parmi ces projets, certains ont été réalisés, tels les bibliothèques de Saint-Calixte, Saint-Esprit et Sainte-Julienne. D'autres projets ont fait l'objet d'une annonce de subvention, dont ceux de l'agrandissement et de la rénovation du Musée d'art de Joliette, de l'aménagement du Centre régional d'archives de Lanaudière et de la construction de la bibliothèque de Charlemagne.

Les travaux de construction de la bibliothèque de Lachenaie se sont poursuivis et le Ministère a formulé son engagement à l'égard du projet de construction de la bibliothèque de Repentigny.

Ces projets, tant à cause de leur qualité que de leur nombre, ont nécessité une intense concertation entre les principaux intervenants et partenaires du Ministère, notamment l'Office de planification et de développement du Québec, la Conférence socio-économique permanente de Lanaudière, le Conseil régional de la culture, les bibliothèques centrales de prêt de la Mauricie et des Laurentides, les municipalités et les promoteurs.

Par ailleurs, 10 organismes se sont partagé 229 400 $ dans le cadre des différents programmes d'aide en création, production et diffusion des arts d'interprétation.

Le Ministère est intervenu dans le secteur des arts visuels pour offrir une aide de 70 500 $ pour le fonctionnement des 2 centres d'artistes de la région. D'autre part, 20 artistes se sont partagé des bourses totalisant 98 918 $ en vertu du programme d'aide aux artistes professionnels.

Région 15 — Laurentides

Poursuivant ses objectifs de concertation régionale et de consolidation de ses interventions, le Ministère a amorcé ou réalisé des projets d'équipements culturels faisant suite à la rencontre biennale de la Conférence socio-économique des Laurentides de 1989 ou faisant partie du plan de consolidation du réseau des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides. Avec l'inauguration des bibliothèques de Bellefeuille, Boisbriand et Lachute et l'implantation du Camp musical des Laurentides, la réalisation de l'étude scénographique préalable à la rénovation de la salle du Collège Lionel-Groulx, de Sainte-Thérèse, et l'annonce d'une subvention pour la construction des bibliothèques de Saint-Sauveur-des-Monts et de Blainville, le Ministère a connu une activité intense.

Des liens étroits ont été maintenus avec les différents intervenants régionaux, dont l'Office de planification et de développement du Québec, la BCP et le Conseil de la culture des Laurentides, les municipalités et les différents promoteurs.

En plus d'une aide de 163 800 $ apportée globalement à 6 organismes des arts d'interprétation, le Ministère a soutenu le secteur de la diffusion en remettant à 11 organismes la somme totale de 142 000 $, qui incluait un accroissement significatif de sa contribution au Réseau des diffuseurs de spectacles de Laurentides-Lanaudière.

Dans le secteur des arts visuels, 3 centres d'artistes se sont partagé un budget total de fonctionnement de 99 400 $ pour les activités inscrites à leur programmation annuelle. Pour ce qui est du programme d'aide aux artistes professionnels, le Ministère a accordé des bourses totalisant 140 430 $ pour aider 21 artistes de la région.

Région 16 — Montérégie

Le Ministère a subventionné le fonctionnement des bibliothèques publiques de 36 municipalités montérégiennes. Il a aussi contribué à l'implantation de nouvelles bibliothèques à Contrecoeur et à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Par ailleurs, il a accordé une aide financière à la Bibliothèque centrale de prêt de la Montérégie pour qu'elle dispense ses services aux 84 bibliothèque affiliées à son réseau qui desservent 104 municipalités.

Sur le chapitre des équipements culturels, le Ministère a participé à la construction des nouveaux locaux des bibliothèques de La Prairie et d'Acton Vale et a maintenu sa participation au programme d'amélioration des locaux de bibliothèques affiliées au réseau de la bibliothèque centrale de prêt.

En plus du soutien apporté au fonctionnement régulier des organismes de création, de production et de diffusion des arts visuels et des arts de la scène, le Ministère s'est engagé dans la mise en œuvre de projets visant une amélioration de la concertation entre intervenants, du professionnalisme des méthodes de gestion et de la connaissance des productions régionales. C'est ainsi qu'il a soutenu les activités de promotion du Regroupement des diffuseurs en arts visuels de la Montérégie et la tenue d'une exposition de produits régionaux de métiers d'art. Il a aussi subventionné l'Orchestre symphonique de la Montérégie pour qu'il puisse faire un exercice complet de planification stratégique.

2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine et muséologie

La démarche entreprise pour définir les politiques sectorielles du patrimoine et de la muséologie s'est poursuivie en tenant compte, cependant, de la progression des travaux et de la réflexion collective devant conduire à l'élaboration d'une politique gouvernementale en matière culturelle. L'imminence du dépôt de la politique culturelle, prévu pour l'été 1992, demandait en effet qu'on poursuive l'examen des politiques sectorielles en vue de leur intégration et de leur harmonisation aux objectifs de la politique d'ensemble.

2.1 Patrimoine historique, archéologique et naturel

Parallèlement à la démarche décrite plus haut, le Ministère a continué d'assurer des services d'expertise, de soutien technique et de gestion en rapport avec les différents volets de programmes ayant trait au **patrimoine historique, archéologique et naturel**, pour lesquels des crédits de **14 806 846 $** ont été engagés globalement.

Dans ses différentes interventions, le Ministère a de plus en plus privilégié la concertation et la participation des collectivités locales et régionales. Dans le but de les associer davantage à sa mission de sauvegarde et de respect de la mémoire collective des Québécois, il a cherché à développer intensément le partenariat, sous toutes ses formes, avec les diverses instances et les multiples intervenants du milieu, tels les municipalités, les sociétés d'histoire et les organismes de patrimoine, les établissements d'enseignement, les regroupements d'intérêts privés et même les individus.

Ainsi, en vertu du programme s'adressant aux organismes du patrimoine, le Ministère a soutenu le fonctionnement et les projets de portée nationale de 20 organismes, en déboursant 210 000 $, tandis que 107 projets de portée régionale ont donné lieu à des subventions totalisant 969 161 $.

Au regard de la Loi sur les biens culturels, le Ministère a effectué le suivi d'une trentaine de dossiers reliés à l'attribution de statuts, ce qui a engendré le classement d'un nouveau site historique, de 3 immeubles à titre de monuments historiques, ainsi que l'agrandissement d'un site historique déjà classé, en plus de l'émission de 3 avis d'intention de classement et de l'examen d'une vingtaine d'autres demandes dont l'évaluation finale pourrait conduire à l'attribution d'un certain nombre de statuts au cours du prochain exercice.

Au regard de cette même loi, 168 immeubles possédant à divers titres un statut de bien culturel — monuments classés ou bâtiments et terrains situés dans un site historique ou archéologique classé — ont bénéficié d'une réduction de leur valeur foncière, ce qui a occasionné en retour pour 60 municipalités un remboursement de taxes d'un montant global de 149 086 $. Une aide financière totalisant 10 298 349 $ a aussi été accordée à 113 municipalités et organismes, pour la réalisation de projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. Cette somme comprend des crédits de 7 098 930 $ qui constituent globalement des engagements du Ministère dans le cadre d'ententes pluriannuelles conclues avec certaines municipalités. Ainsi, par exemple, en vertu de telles ententes la Ville de Montréal bénéficie de 3 525 000 $, la Ville de Québec peut compter sur une somme de 3 346 500 $ pour la mise en valeur du Vieux-Québec, alors que les villes de LaSalle et de Beauport disposent respectivement de 112 263 $ et de 115 167 $ pour la réalisation de projets de mise en valeur de biens culturels.

En ce qui concerne le programme visant à soutenir financièrement, dans leurs travaux de restauration, les propriétaires de biens patrimoniaux protégés par la Loi, le Ministère a versé des subventions totalisant 3 180 250 $ à 285 bénéficiaires, afin de compenser, jusqu'à un certain point, les frais découlant des obligations prescrites par la Loi et de favoriser du même coup des interventions qui soient à la mesure de l'intérêt et du caractère de tels biens. De plus, le Ministère a répondu cette année à 1 280 demandes de permis de restauration, comparativement à 1 085 en 1990-1991.

Pour ce qui est de la gestion de la ressource archéologique, le Ministère a délivré 94 permis de recherche. Il a enregistré de l'information sur quelque 300 nouveaux sites portés à sa connaissance et accueilli dans ses réserves, à des fins d'étude et de conservation, un nombre presque équivalent de nou-

velles collections provenant de divers endroits du Québec, notamment des terres du domaine public.

En matière d'acquisition de connaissances, le ministère des Affaires culturelles a poursuivi la réalisation des bilans thématiques, commencés l'année précédente, de même que des études et inventaires ayant trait aux lieux de culte populaire, aux gares et infrastructures ferroviaires et aux halles et places de marché. Il a également produit de nouveaux instruments d'expertise et de gestion, tels des guides et devis d'enquête utiles en ethnologie et une méthodologie d'évaluation des potentiels en archéologie. De même, il a contribué, indirectement ou directement, à la publication d'ouvrages de référence ou de vulgarisation, entre autres en restauration et en conservation préventive, ainsi qu'à la conception et à la présentation d'expositions destinées au grand public.

Sur les plans de la concertation et de la collaboration interministérielles, enfin, le Ministère a entamé des discussions fructueuses avec d'autres intervenants gouvernementaux, dont les ministères des Transports, de l'Environnement, de l'Énergie et des Ressources ainsi qu'Hydro-Québec, dans le but de trouver des solutions communes à des dossiers tels que la conservation des ponts couverts, la protection des ressources archéologiques sur les terres du domaine public et la mise en valeur des ouvrages hydroélectriques à caractère patrimonial. Dans un cadre différent, mais qui s'inscrit aussi dans l'esprit de partenariat, le Ministère a collaboré à la tenue du premier Colloque international des villes du patrimoine mondial, à Québec, au début de l'été 1991. Pour cette occasion, outre la Ville de Québec et le ministère des Affaires internationales, il était associé aux représentants du Bureau de l'UNESCO à Québec et d'Icomos-Canada. Le Ministère a d'ailleurs contribué à la réalisation de cet événement majeur en sol québécois par une participation financière de l'ordre de **150 000 $**.

Le sommaire qui suit et qui fait état des principales activités réalisées par les directions générales de Québec et de Montréal ainsi que par les directions régionales, coordonnées par la Direction générale des régions, porte sur le domaine de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine et sur celui de la muséologie. Il permettra de mettre en lumière certaines particularités des régions du Québec.

Patrimoine et muséologie — Sommaire régional

Région 01 — Bas-Saint-Laurent

Le ministère des Affaires culturelles s'est associé avec le milieu universitaire dans plusieurs dossiers en patrimoine, notamment dans le domaine de l'archéologie. Les activités de fouilles se sont poursuivies à l'Île-aux-Basques, en collaboration avec l'Université Laval et la Société Provancher. Dans le secteur Touladi, l'Université de Montréal, appuyée par la Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, a entrepris à l'été 1991, un programme triennal de fouilles archéologiques.

Au niveau du patrimoine architectural, le Ministère a participé à la réalisation d'études de faisabilité pour la mise en valeur de la Maison Joseph-Gauvreau et du Manoir Fraser, biens culturels classés et situés respectivement à Rimouski et à Rivière-du-Loup.

En muséologie, en plus de la gestion régulière du programme et de l'aide-conseil, une attention spéciale est accordée à l'élaboration d'un plan de développement du Musée François-Pilote de La Pocatière.

Région 02 — Saguenay — Lac-Saint-Jean

Dans le domaine du patrimoine, le Ministère a publié une brochure, sur les biens culturels classés, qui se veut un outil promotionnel pour la mise en valeur des atouts patrimoniaux. Dans le cadre de l'Aide aux municipalités, on compte plusieurs réalisations : la Corporation du Centre d'interprétation de la Métabetchouane a réalisé une expertise archéologique sur un site classé, à Chambord, ainsi qu'un concept d'interprétation pour l'aménagement de son futur centre d'interprétation; la Ville de Saint-Félicien a mené une recherche historique et patrimoniale et la municipalité d'Hébertville a élaboré une étude ethnohistorique ainsi qu'un plan de mise en valeur du patrimoine.

Les études thématiques sur l'agriculture et la colonisation à Lac-à-la-Croix ont été effectuées et ont permis l'articulation d'un projet de mise en valeur. L'étude comparative pour la relocalisation du Musée du Saguenay — Lac-Saint-Jean et de la Société historique du Saguenay à Chicoutimi est venue confirmer le scénario de la relocalisation dans l'édifice 1921 sur le site de la Pulperie. La planification du travail, l'élaboration de plans et de concepts sont en cours dans les projets d'agrandissement du Centre national d'exposition à Jonquière et du Musée amérindien de Mashteuiatsh.

Le Ministère a accordé une subvention de 117 600 $ à la Corporation de la fromagerie Perron pour la restauration et la phase I de la mise en valeur de la vieille fromagerie. Ce projet de mise en valeur constitue un atout culturel et touristique important pour Saint-Prime, le Lac-Saint-Jean et l'ensemble de la région.

Par ailleurs, une subvention a permis à la Ville de Jonquière de mener à terme l'inventaire du Musée Marguerite-Belley et le concept de mise en valeur du patrimoine muséal.

La maison Arthur-Villeneuve nécessite des interventions de conservation. Le Ministère, de concert

avec la famille Villeneuve et aussi avec la Corporation mise sur pied récemment, a amorcé diverses actions, telles une analyse par le Centre de conservation du Québec, un relevé photographique des fresques murales et une étude ethnologique.

Pour sa part, la Ville de Chicoutimi a pu réaliser une brochure et un circuit d'interprétation patrimonial de même qu'un projet de réglementation du patrimoine architectural.

Région 03 — Québec

Pour la région de Québec, la continuité des ententes de mise en valeur des biens culturels avec les Villes de Québec, Beauport et Charlesbourg, sont à signaler. De plus, les décisions gouvernementales sur la restauration et la mise en valeur de l'îlot de l'Arsenal (Parc de l'Artillerie) ont permis le déblocage de ce dossier important pour la revitalisation de ce secteur de l'arrondissement de Québec.

Le Ministère a mis l'accent sur certains dossiers et activités. Ainsi, il a assuré la gestion et l'entretien du domaine Cataraqui, il a participé aux discussions avec les autres ministères, la Ville de Québec et l'Hôtel-Dieu de Québec en vue de la réutilisation et la restauration des Nouvelles casernes du parc de l'Artillerie. Il a également appuyé un projet pilote d'économusée du verre dans l'immeuble l'Archevêque à Place-Royale. Cette formule innovatrice permettra d'implanter, dans ce site, un projet muséal de qualité qui favorisera le développement du partenariat et de l'entrepreneurship culturel.

Dans le cadre de son programme d'aide financière à la restauration des biens culturels, le Ministère s'est associé à plus d'une centaine de propriétaires d'immeubles anciens dans les arrondissements historiques de Québec, Charlesbourg, Beauport, Sillery et de l'Île d'Orléans, afin que ces propriétaires réalisent des travaux sur leurs propriétés. De plus, plus d'une cinquantaine d'immeubles historiques ont fait l'objet d'interventions diverses de restauration.

Les activités de concertation avec la SOGIC, la Ville de Québec et le Musée de la civilisation se sont poursuivies en vue d'assurer le recyclage et la restauration des immeubles de Place-Royale ainsi que de l'interprétation de ce lieu historique.

De plus, une quinzaine d'organismes ont bénéficié d'un soutien pour la réalisation de leurs projets d'animation et de diffusion.

Région 04 — Mauricie — Bois-Francs

En Mauricie — Bois-Francs, le Ministère a investi 420 900 $ dans le secteur du patrimoine.

Dans le cadre de l'entente avec la Ville de Trois-Rivières, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en voie de l'être. Citons, entre autres, la révision de la réglementation d'urbanisme de quartiers anciens du Vieux Trois-Rivières, le programme d'amélioration des stationnements hors rue dans l'arrondissement historique et la mise au point d'outils pour sensibiliser les propriétaires à la valeur patrimoniale de leur maison. Avec la municipalité de Yamachiche, d'autre part, le Ministère a contribué à l'élaboration d'une stratégie de conservation et de mise en valeur de l'ensemble architectural exceptionnel de la rue Sainte-Anne. De plus, à la suite d'une entente avec la municipalité de Champlain, le concept d'un programme de citation et d'aide à la restauration a été élaboré et sa réalisation est maintenant amorcée. Enfin, l'entente avec Bécancour a permis d'éditer une brochure d'accompagnement pour son circuit d'interprétation.

Le Ministère a également poursuivi son soutien à l'animation de sites. L'église Notre-Dame-de-la-Présentation, de Shawinigan-Sud, a ainsi bénéficié d'une aide pour l'implantation d'éléments d'interprétation.

Des travaux ont par ailleurs été entrepris en vue de rendre accessible, dès 1994, le site des Forges Radnor à Saint-Maurice. Ces travaux, dont le coût échelonné sur trois ans atteindra près de 600 000 $, consistent en des interventions archéologiques pour consolider certains vestiges et y implanter des éléments d'interprétation légers.

Dans la foulée de la Conférence socio-économique de 1989, la corporation du Musée des arts et traditions populaires a déposé ses programmes muséologique et architectural.

Le Musée des religions de Nicolet, centre international d'exposition, a pris possession de ses nouveaux locaux en août 1991 avec la présentation de l'exposition intitulée *L'âme grandeur nature*.

Région 05 — Estrie

Le partenariat avec les municipalités a favorisé l'amorce ou la poursuite de 9 ententes dans la région. Les municipalités d'Ascot, Coaticook, Lennoxville, Sainte-Cécile de Whitton, Sherbrooke, Stanstead Plain, Canton de Stratford, Windsor et la MRC de Memphrémagog se sont ainsi associées au Ministère pour l'acquisition de connaissances spécifiques à leur territoire, de même que pour la diffusion et la mise en valeur de leurs aspects patrimoniaux les plus significatifs.

À la suite de l'entente conclue avec Sherbrooke, la Ville a décidé d'inscrire dans son plan d'urbanisme des mesures visant à protéger le patrimoine local. La collaboration active du Ministère et l'aide financière accordée à la MRC de Memphrémagog ont favorisé l'émergence d'un projet de politique de développement culturel qui a été validée par le milieu. De plus, le Ministère a poursuivi son action dans le domaine archéologique, en maintenant son aide aux travaux

entrepris à Lennoxville et en soutenant deux nouveaux projets de recherche, l'un dans le cadre d'une entente avec le Canton de Stratford et l'autre avec la municipalité d'Ascot.

Six organismes ont réalisé des projets d'intérêt régional en matière de patrimoine. Une aide technique a également été offerte aux personnes et aux organismes du milieu qui en ont fait la demande.

En matière de restauration, l'église Plymouth Trinity de Sherbrooke, l'église-musée d'Eaton Corner, l'église Saint James de Hatley ainsi que le Haskell Free Library and Opera House de Rock Island ont bénéficié de l'aide financière du Ministère.

Outre sa gestion régulière des programmes d'aide financière, le Ministère a amorcé le processus de gestion régionale des activités muséales des 6 organismes accrédités répartis sur le territoire estrien. Ce contexte a favorisé l'amorce de consolidation de la gestion du musée Colby Curtis de Stanstead.

À souligner aussi l'ouverture du Centre d'interprétation de l'histoire de Sherbrooke dans l'un des plus beaux édifices patrimoniaux de la Ville. Mentionnons également l'annonce de la participation financière du Ministère au projet du Centre d'interprétation de la poudre noire de Windsor. Ces nouveaux équipements favoriseront une meilleure diffusion du patrimoine auprès de l'ensemble de la population.

Au total, la contribution du Ministère au secteur du patrimoine a été de 247 170 $ dans cette région.

Région 06 — Montréal-Centre

Au cours de l'année, le Ministère a maintenu ses actions avec la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et les municipalités, notamment pour la mise en valeur des vestiges des moulins de l'Île-de-la-Visitation, le moulin Flemming de Ville LaSalle et la réaffectation du cinéma Outremont.

Un budget s'élevant à 2 925 000 $, et s'inscrivant dans l'entente entre le Ministère et la Ville de Montréal, a permis de parachever les projets majeurs suivants : le Champ-de-Mars et la Pointe-à-Callière auxquels s'ajoute la promenade de la Commune (1 600 000 $ en plan d'accélération). Les études sur la circulation et l'affichage ont été complétées et le règlement qui régit la restauration a été modifié afin de répondre plus adéquatement aux objectifs de conservation du Ministère.

Vingt-quatre subventions ont été accordées dans le cadre du programme d'aide à la restauration, pour une somme totalisant 1 031 262 $.

Dans le secteur de la muséologie, des subventions totalisant 16 798 808 $ ont été accordées pour le soutien financier des institutions muséales. Cela comprenait 14 500 800 $ pour le Musée des beaux-arts de Montréal, 1 392 200 $ à la Cinémathèque québécoise et 905 808 $ aux 6 musées et centres d'exposition accrédités.

Région 07 — Outaouais

Dans la région de l'Outaouais, la mise en valeur du patrimoine et la diffusion des connaissances ont été les priorités du Ministère. La mise en place de centres d'interprétation est en bonne voie : la gare de Montebello est maintenant fonctionnelle et le Château Logue, à Maniwaki, a terminé l'installation de son exposition permanente portant sur l'historique de la protection de la forêt contre le feu.

Plusieurs publications ont aussi été réalisées avec le soutien du Ministère : une sur le patrimoine architectural de la MRCde Papineau, une deuxième sur l'histoire de la MRC de la Vallée de la Gatineau ainsi que deux dépliants sur les centres d'interprétation. Un document a aussi été produit sur un quartier historique de la Ville de Hull connu sous le nom de Village d'Argentine.

Dans le domaine de l'acquisition de connaissances, l'inventaire des sites archéologiques dans la MRC de Pontiac est maintenant terminé ainsi qu'une recherche historique sur l'hôtel British d'Aylmer.

La participation totale du Ministère à ces projets s'élève à 185 640 $.

Région 08 — Abitibi-Témiscamingue

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, plusieurs projets de publications étaient en chantier. Ainsi le projet d'histoire régionale, sous l'égide de l'Institut québécois de recherche sur la culture, s'est poursuivi et devrait être lancé en novembre 1993. De plus, un document-synthèse de l'histoire du développement de la région est en préparation; il s'intitulera *L'Abitibi-Témiscamingue « Contrastes »* et servira tant comme outil éducatif que promotionnel. Enfin, une autre recherche historique portant sur les dispensaires de colonie est en voie d'élaboration. À cet effet, le dispensaire de la garde de La Corne a été retenu comme bâtiment témoin.

Un certain nombre d'études de faisabilité ont également été entreprises, dont l'une à Guérin afin de préserver le patrimoine représentatif religieux et agricole de la région du Témiscamingue, une autre qui devrait être déposée en octobre 1992 et qui porte sur le patrimoine architectural de la ville de Témiscaming, et une dernière, réalisée pour le Musée régional des mines de Malartic, qui devrait être complétée en mai 1992.

Finalement, l'organisme Archéo-08 procède à l'analyse de ses collections à des fins de publication et effectue, au lac Duparquet, un inventaire archéologique lui permettant de découvrir cinquante nouveaux sites.

La participation financière du Ministère s'élève à 261 512 $ dans le secteur du patrimoine.

Région 09 — Côte-Nord

Le Ministère a poursuivi ses efforts dans le domaine de l'archéologie en contribuant financièrement aux travaux de recherche entrepris à Blanc-Sablon, en Basse-Côte-Nord, et à Mingan, ainsi qu'à la mise en valeur des sites archéologiques de Grandes-Bergeronnes.

L'animation estivale des lieux de diffusion relatifs au patrimoine nord-côtier constitue une activité importante. Les subventions du Ministère ont permis de rendre de tels lieux accessibles au public, en aidant à l'animation de la maison Chauvin à Tadoussac (traite des fourrures) et aussi à Grandes-Bergeronnes (archéologie préhistorique), au phare de Pointe-des-Monts (patrimoine maritime), à Rivière-Pentecôte (exposition sur les traces de Walker), ainsi qu'à Havre-Saint-Pierre (centre culturel et d'interprétation). Le Ministère a aussi maintenu son aide au projet de mise en valeur du site du château Menier sur l'Île d'Anticosti. Et, d'autre part, il s'est engagé à assurer une participation financière de l'ordre de 600 000 $ au projet de construction d'un Centre d'accueil et circuit d'interprétation en archéologie à Blanc-Sablon, projet qui a fait l'objet d'une entente de principe à la Biennale de concertation tenue à Sept-Îles en octobre 1991.

Le Ministère a enfin contribué financièrement à plusieurs projets de mise en valeur et de diffusion de l'histoire nord-côtière, dont une exposition maritime portant sur les bateaux de croisière des XIX^{e} et XX^{e} siècles et sur les caboteurs utilisés à la fin du XIX^{e} siècle pour le transport du bois de pâte à papier à Tadoussac, un document vidéo sur la rencontre des Aînés, réalisé par l'Institut culturel et éducatif montagnais, des cahiers du patrimoine traitant de l'histoire du village de Portneuf et un document audiovisuel sur le patrimoine religieux des Îlets Jérémie.

Au cours du dernier exercice, la participation financière du Ministère s'est élevée à 253 600 $ pour l'ensemble de ces interventions dans le domaine du patrimoine.

Région 10 — Nord-du-Québec

Le Ministère a poursuivi ses efforts dans le domaine de la connaissance du patrimoine autochtone, soutenant entre autres la publication de deux revues spécialisées en la matière : ***Études Inuit*** et ***Recherches amérindiennes au Québec***.

Une aide financière globale de 207 500 $ a été consentie au secteur du patrimoine. Elle a permis le maintien des services archéologiques de l'Institut culturel AVATAQ chez les Inuit et de l'Administration régionale crie. L'Institut culturel AVATAQ a réalisé un projet d'archivage sur la traite des fourrures au début du siècle, s'intéressant tout particulièrement aux archives photographiques de la Compagnie Révillon et Frères. Un autre projet, réalisé par l'Université du Québec à Montréal, a permis de compléter l'analyse d'artefacts, de vestiges et de l'ensemble de données concernant la région de Kangiqsujuaq. Plusieurs jeunes ont reçu une formation en archéologie et en muséologie afin d'être en mesure de gérer ces secteurs.

Enfin, à la suite d'un projet pilote réalisé à Kuujjuarapik, l'Administration régionale crie a procédé au recensement des sites traditionnels dans d'autres communautés de la Baie James.

Région 11 — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Différentes municipalités ont bénéficié d'une aide financière en matière de patrimoine. La Ville de Percé a reçu un montant de 32 000 $ pour la gestion du patrimoine dans l'arrondissement naturel de Percé, ainsi qu'une subvention de 116 400 $ pour effectuer des travaux de restauration à la Vieille Auberge de l'endroit en vue d'une utilisation municipale de ce bâtiment patrimonial. La MRC des Îles-de-la-Madeleine a reçu une somme de 18 000 $ pour réaliser des éléments de diffusion et de sensibilisation qui découlent de l'inventaire des sites archéologiques effectué au cours des trois dernières années. Le Ministère a aussi soutenu les actions d'animation et d'interprétation en patrimoine, en accordant 80 000 $ au site historique du Banc-de-Paspébiac et 43 000 $ au Manoir Le Boutillier de l'Anse-au-Griffon.

Une étroite concertation, entre la Municipalité de Pabos Mills, la Corporation du Bourg de Pabos et le Ministère, a permis de donner suite à un autre projet originant de la Conférence socio-économique de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et d'annoncer une subvention de 425 000 $ pour la construction d'un centre d'interprétation afin de mettre en valeur le site archéologique de Pabos.

En muséologie, le Ministère a accordé une aide globale de 327 510 $ pour le Musée de la Gaspésie, le Musée acadien du Québec à Bonaventure et le Musée de la Mer aux Îles-de-la-Madeleine.

Région 12 — Chaudière-Appalaches

L'année 1991-1992 a été marquée par la consolidation des interventions ministérielles en patrimoine dans la région de Chaudière-Appalaches, notamment par la réalisation des projets issus de la conférence socio-économique. Près d'une dizaine de dossiers ont fait l'objet d'entente avec les partenaires municipaux ainsi qu'avec les organismes de la région. Outre le soutien au fonctionnement de plusieurs lieux

historiques, signalons la réalisation d'inventaires architecturaux et la préparation de plans d'intervention en vue de protéger les quartiers anciens de Lévis. Par ailleurs, à la suite d'une évaluation du potentiel archéologique sur la rivière Chaudière, réalisée en collaboration avec trois MRC de la Beauce, un programme d'intervention archéologique s'est poursuivi sur des sites préhistoriques d'importance majeure (8000 ans), à St-Romuald et St-Nicolas. En outre, des travaux de restauration se sont poursuivis au moulin de Lotbinière, au vieux couvent de St-Joseph-de-Beauce, à la salle des Habitants à l'Islet-sur-mer et sur plusieurs autres immeubles historiques de la région. Plusieurs organismes ont aussi bénéficié d'un soutien pour la réalisation de leurs projets d'animation et de diffusion.

Région 13 — Laval

Dans le cadre du programme d'aide à l'intervention régionale, la Société d'histoire de l'Île Jésus a bénéficié d'une subvention afin de réaliser un dépliant sur les 26 calvaires et croix de chemins regroupés en huit circuits historiques.

Région 14 — Lanaudière

L'entente intervenue en 1990-1991 avec les 6 municipalités régionales de comté, afin de réaliser une étude de cadrage relative à l'ensemble des composantes patrimoniales de ce territoire a suivi son cours. Les résultats de cette démarche, dont les objectifs sont d'approfondir le sujet et de favoriser une meilleure planification des interventions locales et régionales, seront disponibles au printemps 1993.

Au regard de l'acquisition de connaissance, mentionnons également l'entente intervenue avec la Ville de L'Assomption, afin de réaliser une étude historique sur l'ancien palais de justice de cette municipalité.

Le Ministère a aussi signé une entente de deux ans, avec la municipalité de Terrebonne, pour assurer la protection et la mise en valeur du Vieux Terrebonne. De plus, la municipalité a bénéficié de 120 000 $ pour les activités courantes d'interprétation, d'animation et de promotion du site historique de l'Île-des-Moulins. Par ailleurs, le Ministère a autorisé une subvention de 30 200 $, à la municipalité de Berthierville, pour la réalisation d'activités de mise en valeur de la chapelle des Cuthbert.

L'Association des artisans de ceinture fléchée de Lanaudière et la Société d'histoire de la MRC de L'Assomption ont obtenu respectivement 10 000 $ et 2 000 $ pour mener à terme un projet en vertu du programme d'aide aux organismes.

Pour sa part, le Musée d'art de Joliette a reçu une subvention totale de 144 700 $ dans le cadre du programme d'aide aux musées privés et aux centres d'exposition.

Au chapitre de la restauration du patrimoine, le Ministère, dans le cadre du suivi de la Conférence socio-économique de Lanaudière, a accordé 72 900 $ pour la poursuite des travaux de restauration de l'ancien palais de justice de L'Assomption qui devraient être achevés pour l'an prochain. Autre chantier d'importance, l'église Saint-Paul-de-Joliette qui a reçu une contribution de 24 017 $ pour des travaux de restauration. Finalement, la SOGIC a obtenu une enveloppe additionnelle de 500 000 $ pour le parachèvement des travaux exécutés à l'Île-des-Moulins, à Terrebonne.

Région 15 — Laurentides

Au cours de la dernière année d'une entente s'échelonnant sur deux ans, la MRC Antoine-Labelle a bénéficié d'une subvention de 13 000 $ pour la production d'une brochure intitulée ***Une mémoire pour l'avenir : l'archéologie et la MRC Antoine-Labelle.***

Trois organismes à but non lucratif se sont vu accorder des subventions totalisant 30 000 $ pour les réalisations suivantes : une exposition sur l'histoire et la culture irlandaise dans la région, une recherche sur l'histoire régionale de la chasse et de la pêche et des panneaux d'interprétation pour les attraits patrimoniaux que l'on retrouve à Lac-Nominingue.

Par ailleurs, le Centre d'exposition du Vieux Palais, à Saint-Jérôme, et le Centre d'exposition de Mont-Laurier ont reçu respectivement 85 135 $ et 55 950 $ dans le cadre du programme d'aide aux musées privés et aux centres d'exposition.

Finalement, le Ministère a versé deux subventions totalisant 8 793 $ pour la restauration de monuments historiques situés dans la municipalité de Saint-Eustache.

Région 16 — Montérégie

Le patrimoine est un élément essentiel du visage culturel de la Montérégie et le Ministère lui consacre une attention soutenue.

Sur la chapitre de l'animation et de l'interprétation, la Maison nationale des Patriotes (Saint-Denis-sur-Richelieu), le parc archéologique de la Pointe-du-Buisson (Melocheville) et le blockhaus de Lacolle (Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix) ont reçu l'aide financière requise pour réaliser leurs activités annuelles. Le Ministère a aussi contribué à l'animation et à la gestion du parc historique de la Pointe-du-Moulin, à l'Île Perrot.

Douze organismes de la région ont bénéficié de l'aide financière du Ministère pour réaliser des projets de recherche ou de diffusion en matière de patrimoine. Plusieurs de ces projets étaient des études à

caractère historique ou archivistique, alors que d'autres consistaient en la réalisation de circuits patrimoniaux, de colloques ou d'expositions de documents historiques.

Les ententes avec les municipalités comptent parmi les outils privilégiés par le Ministère pour favoriser une plus grande participation municipale à la gestion du patrimoine. Ainsi, le Ministère s'est associé à la Ville de La Prairie pour l'élaboration d'un concept de mise en valeur de l'arrondissement historique. Une étude sur le potentiel archéologique du parc Dessaulles, à Saint-Hyacinthe, a été réalisée conjointement avec cette municipalité, alors que la collaboration avec la MRC de Brome-Missisquoi s'est maintenue pour la poursuite de l'inventaire archéologique de son territoire. Enfin, les Amis de la Pointe-du-Buisson ont poursuivi leurs recherches historiques et archéologiques dans la région du Sud-Ouest.

Par ailleurs, le Ministère a continué à soutenir les activités du Musée ferroviaire canadien (Saint-Constant), du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, du Musée Marsil (Saint-Lambert), du Musée de Missisquoi (Stanbridge) et du Centre expression (Saint-Hyacinthe).

2.2 Conservation, restauration et muséologie

2.2.1 Les services de restauration d'oeuvres d'art et de biens culturels : le Centre de conservation du Québec

En matière de restauration, le Centre de conservation du Québec a accordé la priorité, en 1991-1992, aux travaux préparatoires à l'ouverture du nouvel édifice du Musée d'art contemporain de Montréal. De plus, une équipe a réalisé la première phase du programme de conservation du décor sculpté de la chapelle des Ursulines de Québec et un groupe de travail a élaboré un rapport portant sur le mandat, les ressources et le statut du Centre de conservation du Québec. La Société immobilière du Québec a investi au-delà de 200 000 $ pour terminer l'aménagement des nouveaux locaux de cette institution vouée à la restauration des oeuvres et objets d'art, des biens ethnologiques et des artefacts archéologiques. Enfin, le Centre a produit une publication intitulée l'*Archéologie et la Conservation*.

Au cours de l'année, le Centre de conservation du Québec aura restauré plus de 500 oeuvres et objets nécessitant plus de 20 000 heures de services. Plus de 30 % de ce travail a été payé par les clients, dont le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée du Québec, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal et les Ursulines de Québec.

La majeure partie des services dont les coûts ont été assumés par le Centre de conservation a été fournie par l'équipe permanente qui s'est accrue de quatre membres au cours de l'année. Les travaux ont, de plus, nécessité l'embauche d'employés occasionnels dont la rémunération s'est élevée à 25 000 $.

2.2.2 Les musées et centres d'exposition

Dans le domaine des musées et des centres d'exposition, outre les 3 musées d'État, le Ministère soutient financièrement un réseau de 38 musées et de 23 centres d'exposition accrédités qui se sont partagé une enveloppe budgétaire de **20 556 527 $** au chapitre de l'aide au fonctionnement. Comme ces institutions ou organismes sont répartis sur tout le territoire québécois, le Ministère a procédé cette année, à la déconcentration de la gestion de ce programme, en la confiant aux directions des milieux culturels afin de faciliter les rapports entre la clientèle et les interlocuteurs ministériels.

Dans le cadre du même programme, 29 institutions ont reçu une aide totalisant **53 516 $** pour le perfectionnement de leurs muséologues, tandis que **95 000 $** ont été affectés au développement muséologique du réseau pour la réalisation de 8 projets destinés à la relève.

En ce qui a trait aux musées d'État, l'année 1991-1992 a été marquée par le parachèvement des travaux d'aménagement et d'équipement du « nouveau » Musée du Québec qui a ouvert ses portes en mai 1991. Le Musée a aussi procédé à la révision de ses plans d'organisation administrative et d'effectifs, lesquels ont été approuvés au cours de l'exercice financier. Les effectifs autorisés ont ainsi été fixés à 155 postes, incluant le personnel affecté à la surveillance. Certaines expositions ont retenu l'attention, dont *La Peinture au Québec 1820-1850* qui circulera à travers le Canada et *La Collection du Musée* qui regroupe près de 400 pièces majeures de la collection permanente du Musée que l'agrandissement de ce dernier permet de présenter au public.

Le Musée d'art contemporain de Montréal a, pour sa part, consacré toute son énergie à la planification du transfert, effectué en avril 1992, de ses effectifs et de sa collection au centre-ville. On a aussi préparé les expositions et la mise sur pied des nouveaux services qui y seront offerts. Pour ce faire, les portes du Musée à la Cité du Havre se sont fermées en cours d'année. Parallèlement à ces activités et à ces préparatifs, la révision du plan d'organisation administrative et celle du plan d'effectifs, à l'occasion de l'expansion du Musée, ont été amorcées en vue d'en arriver à un projet définitif qui allait être soumis à l'approbation gouvernementale au début de 1992.

D'autre part, le succès du Musée de la civilisation s'est à nouveau confirmé en 1991-1992, tant au regard de l'achalandage que de la diversité de ses activités. Trois expositions, *L'or de Colombie*, *Être dans son assiette* et *Autopsie d'un sac vert*, se sont particulièrement distinguées par leur popularité auprès du grand public. À l'occasion de son 3e anniversaire et pour favoriser son financement à long terme, le Musée a créé la Fondation du Musée de la civilisation. Dès sa mise en place, cette fondation comptait 50 membres. Le Musée a continué, avec succès, de développer et de réaliser de nombreuses activités éducatives et culturelles. Il a aussi multiplié les occasions de créer des liens avec plusieurs partenaires par sa participation à de nombreux événements. Enfin, le Vérificateur général du Québec a réalisé un projet-pilote, en collaboration avec le Musée de la civilisation, sur l'implantation d'un cadre de travail permettant à la direction de rendre compte de son efficacité. Comme premier organisme gouvernemental à faire l'objet d'un tel rapport du Vérificateur général, le Musée contribuait ainsi à une démarche qui vise l'amélioration de la reddition des comptes dans le secteur public.

Le Musée des beaux-arts de Montréal, qui est une corporation constituée en vertu de la loi et qui vient s'ajouter aux musées d'État dans le secteur des institutions muséologiques d'envergure, a tenu, au cours de l'été 1991, l'exposition *Les années 20* qui a retenu l'attention des visiteurs et des médias tant nationaux qu'étrangers. Parallèlement, le Musée a terminé les travaux d'agrandissement qui ont conduit à l'ouverture de son nouveau pavillon, en novembre de la même année. L'inauguration officielle a été soulignée par une fin de semaine « portes ouvertes », qui a accueilli 44 000 visiteurs et qui coïncidait avec une exposition des oeuvres du peintre Jean-Paul Riopelle. D'autres expositions prestigieuses ont suivi, telles *Snoopy entre au musée* et *Les chefs-d'oeuvre du musée Guggenheim*. De plus, le Carrefour éducatif a proposé ses premières expositions. Au total, plus de 500 000 visiteurs ont participé aux différentes activités et fréquenté le musée au cours de l'année.

2.3 Le patrimoine documentaire : les Archives nationales du Québec

En 1991-1992, le Ministère a poursuivi l'application de la Loi sur les archives, en mettant toutefois l'accent sur les archives privées. En effet, depuis l'adoption de la loi, la priorité avait toujours été accordée à l'application des politiques de gestion des documents des organismes publics. Les progrès accomplis sur ce plan, au cours des dernières années, ont permis de modifier l'ordre des priorités et de consacrer davantage d'efforts à l'organisation du secteur privé.

Un rapport d'activités plus détaillé étant publié séparément, on notera cependant les principales actions des Archives nationales du Québec qui figurent ci-après.

Archives privées

Constitué pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur des archives privées nécessaires à la compréhension de notre histoire nationale et régionale, le réseau de partenaires privilégiés des Archives nationales du Québec s'est agrandi par l'agrément de 5 services d'archives privées, en 1991-1992 : la Division des archives de l'Université Laval, le Service d'archives du Musée McCord, le Service d'archives du Congrès juif canadien, le Service d'archives du Séminaire de Nicolet et le Service d'archives du Centre de recherche des Cantons-de-l'Est.

Avec ces nouveaux organismes, on compte donc maintenant 13 services d'archives privées qui ont été agréés depuis deux ans, c'est-à-dire depuis que le Conseil exécutif a adopté le Règlement sur l'agrément d'un centre d'archives privées. Une aide au fonctionnement de **360 720 $** a été répartie, au cours de l'année, entre 12 de ces 13 organismes agréés, la Division des archives de l'Université Laval n'étant pas admissible à une telle subvention en raison de son statut d'organisme public au sens de la Loi sur les archives.

D'autre part, une somme de **169 280 $** a été partagée entre 35 autres organismes désireux de collaborer à la connaissance, à la mise en valeur et à la diffusion des archives québécoises. Les subventions qui leur ont été accordées ont permis la réalisation de divers projets, tels le traitement d'une partie du fonds Belle-Lavoie, par le Centre d'animation et de diffusion culturelle du Bas-Saint-Laurent, un index informatisé, par la Société d'histoire et de généalogie de Dolbeau, un guide de dépôt d'archives, par la Société historique de Stanstead, le traitement de la correspondance du fonds Lionel Groulx, par le Centre de recherche Lionel Groulx, et la publication de la revue ***Archives***, par l'Association des archivistes du Québec, pour ne citer que quelques exemples.

Gestion des archives publiques

La phase d'analyse et d'approbation des calendriers de conservation de première génération des archives publiques est terminée, puisque 90 % des calendriers ont été soumis et approuvés. Les efforts du Ministère ont donc porté, cette année, sur la bonification de cet outil de gestion, par l'approbation de modifications aux calendriers existants. Une étude entreprise pour mesurer le degré d'application de ces calendriers, au sein des ministères et organismes gouvernementaux, a révélé un taux élevé d'erreurs, d'où

la nécessité d'apporter des correctifs aux calendriers initiaux et de dispenser des sessions de formation aux usagers.

Au cours de l'année, le Vérificateur général a effectué, en collaboration étroite avec les Archives nationales du Québec, une étude sur la gestion des documents au gouvernement du Québec. Le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée nationale, l'automne dernier, a permis de mettre de l'avant des mesures adéquates quant aux calendriers de conservation et quant à la gestion des documents essentiels et semi-actifs.

À l'automne 1991, les Archives nationales proposaient également aux ministères et organismes gouvernementaux un modèle de calendrier de conservation des documents informatiques qui doit leur être soumis par chacun, pour approbation. Parallèlement, elles entreprenaient une étude dont l'objectif est de choisir un scénario de conservation et d'accessibilité aux fins de recherche des archives informatiques.

Par ailleurs, le texte de la politique de gestion des documents inactifs, adopté en mars 1991, a été reproduit dans le bulletin ***D'étape en étape***, publié à l'intention des quelque 3 800 organismes publics visés par la Loi sur les archives. Le Ministère voulait ainsi s'assurer que chacun connaisse bien le partage des responsabilités prévu par la politique en matière de conservation, de mise en valeur et d'accessibilité des documents sélectionnés pour leur valeur permanente en vertu des calendriers de conservation approuvés. Un plan de mise en oeuvre de la politique est aussi en voie de réalisation.

De concert avec le ministère de la Justice, le Ministère a produit un cahier de procédures concernant la sélection et le traitement des archives judiciaires. Au sein des deux organismes auteurs, une formation spéciale a aussi été dispensée auprès du personnel qui sera affecté à ces tâches. Ces mesures ont été mises de l'avant pour concrétiser les recommandations du *Rapport du comité interministériel sur les archives judiciaires*, lequel a aussi fait l'objet d'une publication en anglais, au cours de la dernière année.

En plus de ces différentes activités, le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre du plan directeur de l'informatique et de la bureautique des Archives nationales. Un sondage a été réalisé auprès des clientèles pour évaluer la qualité des services des Archives nationales du Québec. Enfin, le Ministère a poursuivi une étude en vue de la réinstallation éventuelle du centre de Montréal des Archives nationales dans d'autres locaux. Conséquemment, le programme architectural sur lequel reposent les travaux préalables à la construction a été amorcé.

Accessibilité des archives

Sur le plan de la diffusion dans le domaine de l'archivistique, le Ministère a réalisé 10 publications, en 1991-1992. Au nombre de ces documents figurent la quatrième édition des *Normes et procédures archivistiques*, *Le guide des archives d'origine privée conservées au Centre d'archives de Québec et de Chaudière-Appalaches*, *Le guide des archives judiciaires du district de Montréal*, en deux volumes, le *Recueil des délais de conservation des services de police municipaux* et un outil pédagogique à l'intention des élèves du primaire intitulé *Ton portefeuille archivistique*.

De plus, les Archives nationales ont participé à plusieurs événements, dont le Salon international des aînés de Montréal, le Salon du livre de Québec, le Congrès de l'Association des archivistes du Québec et le Salon des archives de Trois-Rivières.

Enfin, les Archives nationales ont assuré une présence dynamique de leur secteur auprès de divers publics, en concevant et en présentant 16 expositions thématiques, seules ou en collaboration avec d'autres intervenants. Parmi celles-ci, mentionnons *Bonjour madame Bolduc!*, *L'itinéraire photographique de Joseph Mercure 1891-1985*, *Vive l'hiver en ville!*, *Les documents d'archives*, *Au pays des filles de Caleb*, *Le syndicalisme* et *Visions blanches*.

Volet international

La coopération avec les Archives nationales de l'Algérie s'est poursuivie par l'accueil au Québec, à l'automne 1991, d'une quatrième mission algérienne composée de quatre archivistes. Cependant, en raison de la guerre du Golfe et du climat politique qui prévalait en Algérie, on a dû annuler la mission de deux représentants des Archives nationales du Québec qui devaient à leur tour se rendre en Algérie.

Un archiviste du Ministère a participé à des sessions de formation dispensées par le Service des archives de l'État de New York, qui portaient sur l'application des calendriers de conservation. Ces sessions étaient destinées aux gestionnaires de documents des administrations locale de l'État de New York. D'autres activités planifiées en vertu de ce programme d'échange ont dû être reportées à la demande du Service des archives de cet État.

Finalement, les Archives nationales du Québec ont travaillé intensément à la préparation du *Congrès international des archives* qui a eu lieu à Montréal, en 1992. Tenu tous les quatre ans, ce congrès international réunit des spécialistes de plus de cent pays. Il a été reconnu par l'UNESCO comme étant une activité

majeure de la décennie de la culture et intégré au programme des activités importantes marquant le 350e anniversaire de la fondation de Montréal.

3. Soutien aux relations intergouvernementales

Relations internationales

Sur le plan des relations internationales, le Ministère a continué d'être très actif dans la gestion, en étroite collaboration avec le ministère des Affaires internationales, des projets de coopération culturelle découlant des accords bilatéraux conclus avec la France, la Communauté française et la Communauté flamande de Belgique, la République de Russie et certains pays d'Afrique francophone. Près d'une centaine de projets ont pu ainsi se réaliser dans de multiples secteurs culturels. De plus, des perspectives concrètes d'échanges avec la Grande-Bretagne ont été dégagées.

En collaboration avec le ministère des Affaires internationales, le ministère des Affaires culturelles a participé activement à la mise en place des nouvelles orientations de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), en matière culturelle .

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a accueilli plusieurs personnalités étrangères représentant des gouvernements ou des organismes internationaux comme l'UNESCO et l'ACCT. Enfin, il a également été consulté et associé à la préparation de la politique d'affaires internationales du gouvernement du Québec.

Relations fédérales

Conformément à une décision gouvernementale, le ministère des Affaires culturelles n'a pas désigné de représentants aux rencontres fédérales-provinciales qui se sont déroulées en 1991-1992. Le Ministère a toutefois maintenu des liens avec le ministère fédéral des Communications par le biais de rencontres bilatérales.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels qui a pris fin le 31 mars 1991, le Comité de gestion a assuré, après cette date, le suivi des projets de construction ou de rénovation non achevés, par exemple au Musée McCord, au Théâtre du Rideau Vert et au Centre d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière). L'évaluation de l'entente a ensuite été amorcée.

Relations interprovinciales

En collaboration avec le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le Ministère a veillé au choix et à la réalisation d'échanges culturels dans le cadre des accords de coopération avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Au-delà de 90 projets ont pu être ainsi réalisés dans plusieurs secteurs artistiques.

4. Coordination et gestion interne

4.1 Gestion des ressources humaines

En plus des activités courantes de gestion des ressources humaines, le Ministère a réalisé plusieurs activités ponctuelles au cours de l'exercice 1991-1992.

Ainsi, une politique ministérielle relative à la santé et à la sécurité au travail a été mise en oeuvre, tandis qu'un programme d'évaluation des compétences en gestion du personnel d'encadrement et un programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel aux normes d'éthique dans la fonction publique étaient instaurés. Le Ministère a aussi réalisé une analyse diagnostique des pratiques professionnelles en relation avec les règles d'éthiques et une évaluation des emplois de niveau plus élevé dans la catégorie professionnelle.

Dans le contexte de la révision des plans d'organisation administrative supérieur et inférieur, et au regard de la réaffectation des effectifs qui en découle, le Ministère a procédé à des activités d'organisation administrative. De plus, répondant aux besoins exprimés lors d'un sondage interne, il a mis sur pied des activités d'information, à l'intention du personnel, sur divers aspects de la gestion des ressources humaines. D'autres réalisations, axées sur le développement des ressources humaines, répondaient pour leur part à des besoins suscités par l'implantation de changements technologiques.

Le Ministère a également implanté des systèmes de bureautique en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités administratives de la Direction des ressources humaines.

4.2 Gestion des ressources matérielles

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, les principales réalisations du Ministère, en matière de gestion des ressources matérielles, ont été les suivantes : installation du Centre d'archives de la Côte-Nord dans de nouveaux locaux, fin des travaux d'aménagement et d'insonorisation du Conservatoire de musique de Hull, réalisation des travaux complémentaires au Centre de conservation de Québec et aux Archives nationales du Québec à Montréal, réalisation des travaux d'agrandissement de la Régie du cinéma à Montréal (phase 1), achèvement des études préalables à la décision gouvernementale de reloger les bureaux de Montréal des Archives nationales, réaménagement des services à la clientèle au Centre d'archives de Québec, agrandissement du Conservatoire d'art dramatique de

Montréal, réaménagement de la Direction générale des arts et des lettres et des industries culturelles au 225, Grande Allée Est, élaboration et distribution d'un *Guide des services auxiliaires à l'intention des gestionnaires*, et élaboration d'un Programme de formation continue en approvisionnement à l'intention des gestionnaires.

Relativement à l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, le Ministère a implanté graduellement sa politique administrative. C'est ainsi qu'à compter de juin 1991, l'interdiction de fumer s'est étendue aux bureaux et postes de travail individuels. Dans les immeubles occupés par le Ministère, il n'est permis de fumer qu'à l'intérieur d'un nombre très restreint d'espaces désignés à cette fin.

Le programme d'aide à l'intention des employés désirant cesser de fumer, mis sur pied l'an passé, s'est prolongé de quelques mois pour répondre à la demande. Trente cinq inspecteurs ont été désignés pour surveiller l'application de la politique dans les 37 immeubles occupés par le Ministère. Le Directeur des ressources matérielles coordonne l'application de la loi.

4.3 Gestion des ressources financières

Au-delà des activités de gestion courante, en ce qui touche la gestion des ressources financières, le Ministère a achevé la décentralisation de la saisie des données du système SYGBEC et poursuivi le développement d'un système informatisé d'exploitation de ces données destiné à la production de rapports d'information de gestion à l'intention des autorités ministérielles. De même, il a poursuivi l'élaboration d'un plan ministériel de classification des documents et il a procédé à l'analyse et à l'essai d'un logiciel de gestion documentaire.

Le Ministère a mis en place une banque de données servant à la gestion du service de la dette du programme d'équipements culturels. Enfin, il a mis au point une application bureautique pour le suivi des mémoires au Conseil du trésor.

4.4 Gestion des ressources informatiques

Parmi les activités régulières de soutien de l'ensemble des unités administratives du Ministère, en matière d'informatisation et de bureautique, qui ont généré au-delà de 2 000 demandes de services, certains dossiers ponctuels sont à signaler.

Ainsi, la deuxième année de réalisation du plan directeur des Archives nationales a donné lieu à la poursuite du développement des systèmes identifiés et à l'implantation de réseaux locaux en région. L'élaboration d'un plan directeur sectoriel a débuté, pour les conservatoires et différents systèmes ont été conçus à leur intention. On a aussi réalisé un document exposant l'architecture technologique ministérielle.

Deux politiques ont été adoptées, l'une sur le respect des droits d'auteurs en matière de logiciels et l'autre sur l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de la programmation budgétaire dans le domaine des technologies de l'information.

Enfin, une analyse préliminaire portant sur le système d'intégration des arts à l'architecture a été réalisée, et une seconde a été amorcée sur les systèmes des milieux culturels.

4.5 Gestion des activités de communication

Les activités du Ministère, en matière de communication, visent notamment à faire connaître ses lois, règlements, politiques, programmes et services aux clientèles concernées et au grand public. Elles viennent également soutenir l'ensemble des activités du Ministère et, à l'occasion, celles des institutions qui y sont rattachées.

À cette fin, le Service d'accueil et de renseignements généraux, qui met l'accent sur la qualité du service au public, a notamment répondu à plus de 39 300 demandes faites par téléphone (73 %), au comptoir d'accueil (25,5 %) ou par écrit (1,5 %). De plus, le Service de rétro-information a maintenu la production et la diffusion des revues de presse quotidienne et hebdomadaire, ainsi que de certains dossiers de presse thématiques, en tentant d'améliorer encore ces outils par l'inclusion d'un plus grand nombre d'articles provenant de la presse régionale et locale qui lui sont acheminés par les directions du Ministère en région.

Dans le domaine des relations publiques, plusieurs activités ont eu lieu et des événements spéciaux ont été organisés, entre autres la 15e édition des Prix du Québec, la 6e tournée de l'Orchestre des conservatoires de musique, la promotion des activités pédagogiques des élèves des conservatoires de musique et d'art dramatique, ainsi que la participation du ministère des Affaires culturelles à différents festivals.

La publicité obligatoire et par mandat a continué de faire l'objet d'une rationalisation soutenue, en regard de la cohérence et de la qualité de l'image institutionnelle.

En matière d'édition, 180 dossiers touchant divers types de publications, telles des répertoires, guides, programmes d'aide, dépliants, brochures et autres ont été réalisées. Parmi ceux-ci on compte quelques titres majeurs : *Une décennie, l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement*, une revue des dix ans d'application de la politique gouvernementale; *Critères d'insertion et de restauration*, lancé à l'été 1991 dans le cadre du Colloque international des villes du patrimoine mondial; le *Portefeuille*

archivistique, matériel pédagogique destiné aux élèves du primaire; neuf titres de la série *Dossier-Collection patrimoine*; *Archives d'origine privée - région de Québec*, premier volume d'une série qui sera articulée en fonction des centres d'archives régionaux du Québec.

Sur le chapitre de l'amélioration des communications internes, le journal du Ministère, ***Intermac***, a été révisé quant à son contenu et à sa présentation, en tenant compte de l'évaluation de la qualité qui en a été faite l'année précédente par un sondage auprès du personnel. De plus, un nouveau bulletin interne ***Intermac Express***, a été mis en circulation en juin 1991. Ce bulletin hebdomadaire a pour objectif de renseigner rapidement et adéquatement le personnel sur tout ce qui survient dans les divers domaines qui sont de la compétence du Ministère ou des organismes relevant de la Ministre.

En outre, l'année a été marquée par des activités et des événements importants qui ont sollicité le concours de la Direction des communications. Ainsi, la réorganisation administrative du Ministère, le 30e anniversaire de sa création, la diffusion du rapport du groupe conseil sur la politique culturelle, en juin 1991, et la tenue d'une commission parlementaire à l'automne ont nécessité diverses interventions en communication. De plus, afin de faire connaître les modifications de structure et de fonctionnement du Ministère, des imprimés ont été réalisés à l'intention des clientèles internes et externes. Quant à l'anniversaire du Ministère, il a surtout été souligné à l'interne par l'organisation de différentes activités. En ce qui concerne le projet de politique culturelle, un support logistique constant a été fourni dès la diffusion du rapport Arpin. De plus, pendant toute la durée des audiences de la commission, les efforts ont porté sur la diffusion permanente d'informations visant à sensibiliser le personnel sur l'importance des enjeux.

Annexe 1
Liste des organismes gouvernementaux et des membres des conseils d'administration (pour la période du 1er avril 1991 au 31 mars 1992)

Commission des biens culturels

Cyril Simard, président
Jean Lavoie, vice-président (jusqu'à décembre 1991)
Louise Brunelle-Lavoie, vice-présidente (depuis mars 1992)
Michel Bégin
Jean-François Martel
David Denton
Jean Simard
Yvan Gauthier
Paule D. Houle
Stefan Liszkowski
Louise Cobetto

Commission de reconnaissance des associations d'artistes

Denis Hardy, président
Jeannine C. Beaubien, vice-présidente
Francine Côté

Institut québécois du cinéma

Roger Frappier, président
Patrice Théroux
Luc-Marc Gagnon
Louis-Georges Girard
Jefferson Lewis
Hélène Lauzon
André Paquet
Sylvie Sauriol
Babalou Hamelin
Robert Favreau
Michel Rodrigue
Érica Pomerance
Nicole Benoit

Musée d'art contemporain de Montréal

Mariette Clermont, présidente
Sam Abramovitch
Claude Hinton
Claudette Hould
Marissa Nuss
Paul Noiseux
Léon Courville
Robert Turgeon
Stephen A. Jarislowsky

Musée de la civilisation

Roger Décary, président
Claude Thivierge
Francine Brousseau
Edward Anthony Price
Jacques Godin
Monique Nadeau-Saumier
Michael McCormack
André Daviault
Raymond Sirois

Musée du Québec

Jean-Guy Paquet, président
André Barnard
Marcel Junius
Jean-Pierre Hillinger
Madeleine Gobeil-Trudeau
Loïc Bernard (a démissionné le 12 juillet 1991)
Pierrette Marois
Céline Saucier
Thomas-J. Boudreau
Laurent Hamel

Société de la Place des arts de Montréal

Danièle Touchette-Robitaille, présidente
Louis Bernard
Claude Des Rosiers
Alan B. Gold
Louise Lemieux-Bérubé
Jean Morissette
Barbara Seal
Janine Beaulieu
Salomon Oziel

Société du Grand Théâtre de Québec

Louis Vézina, président
Henri A. Dutil
Louise Jean
Séverin Lachapelle
Georges R. Thériault
Constance De Lottinville
Doria Tremblay
Claude Vadeboncoeur
Céline Lecours Laflamme

Société générale des industries culturelles

Charles Denis, président-directeur général
Huguette Gauthier
Pierre Desjardins
Albert Jessop
Pierre Goyette
Daniel Lamarre
Robert B. Legault
Georges R.-Thériault
André Bureau

Régie du cinéma

Claude Benjamin, président
Louise Limoges
Louis Desrosiers

Bibliothèque nationale du Québec

Philippe Sauvageau, président-directeur général
Jacques Girard, vice-président
Anastassia Khouri St-Pierre
Suzanne Bertrand-Gastaldy
Lise Lachance
André Rousseau
Robert Baillie
Carole Levert
Maurice Lemire

Annexe 2
Liste des lois et règlements administrés par le ministère des Affaires culturelles (au 31 mars 1992)

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)	**Règlement** sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (D. 1894-85, 44 G.O. 2, 5898) **Règlement** sur l'agrément d'un centre d'archives privées (D. 424-90, 17 G.O. 2, 1158)	Archives nationales
Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2.1)	**Règlement** sur la régie interne de la Bibliothèque nationale du Québec (D. 236-90, 11 G.O. 2, 819) **Règlement** sur le dépôt des documents publiés (D. 359-92, 14 G.O. 2, 2371) **Règlement** sur le comité consultatif de la Bibliothèque nationale du Québec (R.R.Q., 1981, c. B-2, r. 1)	Bibliothèque nationale
Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., c. B-3)		Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles
Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)	**Règlement** sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 1) **Règlement** sur la recherche archéologique (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 2 et D. 1986-87, 2 G.O. 2, 39) **Règlement** sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 3 et D. 453-88, 16 G.O. 2, 2095) **Règlement** sur le registre des biens culturels reconnus et classés (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 4) **Règlement** de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec (D. 1506-83, 37 G.O. 2, 3843) **Règlement** sur les versements faits aux municipalités par le ministère des Affaires culturelles (D. 454-88, 16 G.O. 2, 2096)	Direction générale du patrimoine Direction générale des régions Direction générale de Québec Direction générale de Montréal
Loi sur le cinéma L.R.Q., c. C-18.1) (incluant S.R.Q., 1964, c. 55 et L.R.Q. c. C-18)	**Règlement** sur le dépôt d'un film à une cinémathèque reconnue (D. 228-85, 10 G.O. 2, 1409) **Règlement** sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (D. 2518-83, 1 G.O. 2, 18 et D. 1920-88, 1 G.O. 2, 10 et 4 G.O. 2, 302) **Règlement** sur les frais d'examen et les droits exigibles en vertu de la Loi sur le cinéma (D. 1895-87, 2 G.O. 2, 17 et D. 1478-89, 42 G.O. 2, 5171) **Règlement** sur le classement, le visa et la publicité d'un film (D. 1896-87, 2 G.O. 2, 19) **Règlement** sur les permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public (D. 1897-87, 2 G.O. 2, 21) **Règlement** sur le dépôt des ententes de matériel vidéo, l'attestation de ce dépôt et les droits exigibles (D. 1898-87, 2 G.O. 2, 25) **Règlement** sur le rapport financier d'un distributeur (D. 1899-87, 2 G.O. 2, 27)	Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles Cinémathèque québécoise Société générale des industries culturelles Régie du cinéma

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
	Règlement sur les normes techniques (D. 1900-87, 2 G.O. 2, 28) **Règle** de preuve et de procédure de la Régie du cinéma (D. 1169-88, 35 G.O. 2, 4651 et D. 2479-89, 42 G.O. 2, 5171) **Règlement** sur la Régie du cinéma (R.R.Q., 1981, c. CIN., r. 2) **Règlement** sur les permis de commerçant au détail de matériel vidéo (D. 1316-89, 36 G.O. 2, 4901 et 42 G.O. 2, 5245) **Règlement** sur la régie interne de l'Institut québécois du cinéma (D. 518-85, 17 G.O. 2, 2119) **Règlement** sur les conflits d'intérêt à l'Institut québécois du cinéma (R.R.Q., 1981, c. C-18, r. 1) **Règlement** sur le pouvoir de certains membres de l'Institut québécois du cinéma d'engager cet Institut (R.R.Q., 1981, c. C-18, r. 2) **Règlement** concernant le Règlement numéro 2 sur le siège social de l'Institut québécois du cinéma (A.C. 3137-78, 51 G.O. 2, 6161) **Règlement** sur la rémunération, les indemnités et les autres avantages auxquels ont droit les membres de l'Institut québécois du cinéma (D. 2672-83, 3 G.O. 2, 99 et D. 1495-84, 30 G.O. 2, 3548) **Règlement** sur le remboursement des frais et les allocations de présence des membres de l'Institut québécois du cinéma et de la Société générale du cinéma (D. 2672-83, 3 G.O. 2, 99 et 1495-84, 30 G.O. 2, 3548)	Institut québécois du cinéma
Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)	**Arrêté ministériel** sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (A.M. 1986, 16 G.O. 2, 973 et A.M. 1989, 25 G.O. 2, 3107)	Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles
Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62)		Conservatoire de musique et d'art dramatique
Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)	**Règlement** sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 1 et D. 636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D. 2556-95, 1, G.O. 2, 7 et D. 1846-88, 53 G.O. 2, 6052) **Règlement** sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 2 et D. 636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D. 2798-84, 3 G.O. 2, 153 et D. 2556-85, 1, G.O. 2, 7) **Règlement** sur l'agrément des éditeurs au Québec (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 3 et D. 2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'agrément des libraires (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 4 et D. 636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D. 2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 5)	Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur le ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., c. M-20)	**Règlement** sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Affaires culturelles (D. 973-88, 29 G.O. 2, 3622 et 38 G.O. 2, 4865)	Direction générale de l'administration/sous-ministre
	Règlement de l'Académie de musique de Québec sur le concours du Prix d'Europe (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 1 et D. 211-89, 10 G.O. 2, 1732 et 20 G.O. 2, 2835)	Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles
	Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 3 et D. 170-85, 8 G.O. 2, 1293)	Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles
	Règlement sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 4)	Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles
Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)	**Règlement** sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 507-86, 20 G.O. 2, 1295 et D. 1944-89, 3 G.O. 2, 96)	Direction générale de Montréal
	Règlement d'emprunts du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 508-86, 20 G.O. 2, 1303)	Musée des beaux-arts de Montréal
	Règlement spécial d'emprunt du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 994-87, 28 G.O. 2, 3761)	
	Règlement modifiant le Règlement spécial d'emprunt du Musée des beaux-arts de Montréal du 23 juin 1987 (D. 791-91, 25 G.O. 2, 2816)	
	Règlement d'emprunt à long terme du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 792-91, 25 G.O. 2, 2817)	
	Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles de la rue Crescent (D. 794-91, 25 G.O. 2, 2820)	
	Règlement d'emprunt à long terme (1 738 000 $) du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 1769-91, 52 G.O. 2, 7156)	
	Règlement d'emprunt à long terme (2 356 500 $) du Musée des beaux-arts de Montréal (D-1768-91, 52 G.O. 2, 7157)	
	Règlement d'emprunt à long terme pour la construction du passage culturel (4 000 000 $) par le Musée des beaux-arts de Montréal (D. 1767-91, 52 G.O. 2, 7158)	
Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)	**Règlement** sur la régie interne du Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 1707-86, 52 G.O. 2, 4694)	Musée d'Art contemporain
	Règlement sur les comités du Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 1708-86, 51 G.O. 2, 4639)	
	Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 2089-85, 48 G.O. 2, 6219)	
	Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation d'oeuvres d'art par le Musée d'Art contemporain de Montréal (D. 210-89, 10 G.O. 2, 1731)	
	Règlement de régie interne du Musée de la civilisation (D. 701-85, 21 G.O. 2, 2547)	Musée de la civilisation
	Règlement sur le comité de développement de la collection du Musée de la civilisation et sur les conditions d'acquisition et d'aliénation de biens (D. 255-89, 11 G.O. 2, 1803)	

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
	Règlement de régie interne du Musée du Québec (D. 654-85, 18 G.O. 2, 2255) **Règlement** sur les conditions d'acquisition des oeuvres d'art par le Musée du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition (D. 366-87, 15 G.O. 2, 1847)	Musée du Québec
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)	**Règlement** de régie interne de la Société de la Place des Arts de Montréal (D. 967-86, 32 G.O. 2, 3273)	Société de la Place des arts
Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)	**Règlement** sur les employés de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, c. G-2, r. 1, abrogé par C.T. 161983 du 19 août 1986) **Règlement** de régie interne de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, c. G-2, r. 2)	Société du Grand Théâtre de Québec
Loi sur la Société générale des industries culturelles (L.R.Q., c. S-17.01)	**Règlements** sur les emprunts de la Société québécoise de développement des industries culturelles (R.R.Q., 1981, c. S-18.3, r. 3) **Règlement** sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne (D. 1845-85, 44 G.O. 2, 5930) **Règlement** déterminant un secteur d'intervention de la Société de développement des industries de la culture et des communications (D. 49-87, 6 G.O. 2, 1167)	Société générale des industries culturelles
Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1) (modifiée par L.Q. 1988, c. 69)	**Règles** de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes (D. 1538-90, 46 G.O.2, 4070)	Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles Commission de reconnaissance des associations d'artistes
Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S.-32.01		Direction générale des arts, des lettres et des industries culturelles Commission de reconnaissance des associations d'artistes

Note: La Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., c. 1-13.2) qui était auparavant sous la responsabilité du ministère des Affaires culturelles est passée sous l'administration du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science le 31 mars 1991.

Annexe 3
Liste des adresses du ministère

Siège social : programmes centraux gestion interne

Cabinet de la ministre

Bureau des sous-ministres

Secrétariat du Ministère

Archives nationales du Québec (ANQ) et direction générale du patrimoine

Direction des relations intergouvernementales

Direction des communications

Direction de la vérification interne

Direction générale de l'administration

Direction générale de la planification

Direction générale de Montréal

Direction générale de Québec

Direction générale des arts et lettres et des industries culturelles

Direction générale des régions

Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Direction régionales du Ministère

Direction du Bas Saint-Laurent
337, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4

Direction de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
105, Avenue Grand-Pré,
C.P. 370,
Bonaventure (Québec)
G0C 1E0

Direction du Saguenay — Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est, 1er étage
Chicoutimi (Québec)
G7H 2A9

Direction générale de Québec et Direction régionale de Chaudière-Appalaches
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec)
G1R 5G5

Direction du Nord-du-Québec
225, Grande Allée Est, bloc B-2e étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

Direction de la Mauricie — Bois-Francs
100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9

Direction générale de Montréal
454, place Jacques-Cartier Est, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B3

Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
454, place Jacques-Cartier Est, 3e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B3

Direction de la Montérégie
100, rue Richelieu, bureau 230
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6X3

Direction de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6e étage
Édifice Jos-Montferrand
Hull (Québec)
J8X 4C2

Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 1.105
Baie-Comeau, Secteur Mingan (Québec)
G5C 1C5

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
19, rue Perreault ouest, bureau 450
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6N5

Liste des centres des Archives nationales du Québec

Direction des ANQ de Québec et de Chaudière-Appalaches
1210, du Séminaire, 7e étage
Pavillon Casault
C.P. 10540
Sainte-Foy (Québec)
G1N 4N1

Direction des ANQ de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie
1945, rue Mullins
Montréal (Québec)
H3K 1N9

Direction des ANQ des régions et des services centraux
1210, du Séminaire, 7e étage
Pavillon Casault
C.P. 10540
Sainte-Foy (Québec)
G1N 4N1

Centre d'archives du Bas-Saint-Laurent Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4

Centre d'archives du Saguenay — Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est
Bureau C-103, 1er étage
Chicoutimi (Québec)
G7H 2A9

Centre d'archives de la Mauricie — Bois-Francs
225, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7

Centre d'archives de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, porte R-11
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3

Centre d'archives de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Hull (Québec)
J8X 4C2

Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 2P3

Centre d'archives de la Côte-Nord
700, boul. Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec)
G4R 1Y1

Liste des conservatoires de musique et d'art dramatique

Direction générale des conservatoires
580, Grande Allée Est, bureau 420
Québec (Québec)
G1R 2K2

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Ste-Marie, C.P. 1210
Rimouski (Québec)
G5L 8M2

Conservatoire de musique de Chicoutimi
202, Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 6R8

Conservatoire de musique de Québec
270, rue St-Amable
Québec (Québec)
G1R 5G1

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson, C.P. 1146
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5K8

Conservatoire de musique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C1

Conservatoire de musique de Hull
430, boul. Alexandre-Taché
Hull (Québec)
J9A 1M7

Conservatoire de musique de Val-d'Or
1220, 7e Rue
Val-D'Or (Québec)
J9P 5S7

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec)
G1R 4A6

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
100, rue Notre-Dame est
Montréal (Québec)
H2Y 1C1

Composition typographique : Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en mars 1993
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide à Loretteville

Imprimé sur papier
contenant 50 % de fibres recyclées
dont 10 % désencrées.

ISBN 2-551-15618-1

Imprimé au Québec (Canada)

4,00 $

Gouvernement du Québec
**Ministère des
Affaires culturelles**